

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET ANNEXE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

PUBLICATIONS
OFFICIELLES
ET INFORMATION
ADMINISTRATIVE



NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2022 est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe.

Cette annexe récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2022 en les détaillant par programme et action.

La partie mission présente le **bilan de la programmation pluriannuelle**, la **présentation budgétaire** (article 18-II de la LOLF), les **recettes constatées**, les **crédits consommés** et les **emplois**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon les rubriques de dépenses réparties selon les deux sections. Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2022, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2021 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

SOMMAIRE

MISSION : Publications officielles et information administrative

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Présentation budgétaire	14
Constatation des recettes	15
Récapitulation des crédits et des emplois	18

PROGRAMME 623 : Édition et diffusion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	24
Présentation des crédits	27
Justification au premier euro	29
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	29
<i>Justification par action</i>	33

PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	46
Objectifs et indicateurs de performance	48
Présentation des crédits	52
Justification au premier euro	54
<i>Justification par action</i>	61

MISSION

Publications officielles et information administrative

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe des publications officielles et de l'information administrative (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'édition, d'impression et d'information administrative. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques, humains et de pilotage.

L'année 2022 est marquée par des risques accrus de cyberattaques et une inflation élevée dans beaucoup de secteurs de l'économie. Dans ce contexte difficile pour l'ensemble des acteurs de la vie publique, la fréquentation des sites internet développés et gérés par la DILA a encore progressé pour atteindre 769 millions de visites (tous sites confondus) soit 110 millions de visites supplémentaires par rapport à 2021. Cette hausse de 17 % traduit l'importance des services proposés aux usagers et en souligne la qualité.

L'exécution des recettes du budget annexe a atteint 193,7 M€, supérieure de 29,7 M€ à la prévision inscrite en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 (estimée à 164 M€). Conformément à la prévision en LFI, le niveau des recettes est resté élevé sur le périmètre des annonces légales (189,4 M€) malgré la diminution des encaissements du bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) liée à l'abandon de la facturation complémentaire du JOUE.

Les dépenses s'élèvent à 142,3 M€ en CP dont 61,9 M€ de dépenses de personnel (58,3 M€ hors CAS pensions) pour une prévision de 149,4 M€ en LFI 2022. Le schéma d'emplois de – 7 ETP a été exécuté. Les investissements ont consommé 13,6 M€ de CP et ont fortement contribué à la poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique « DILA 2024 » dont l'ambition est de rendre des services de qualité répondant aux attentes du plus grand nombre, citoyens et entreprises.

L'excédent du budget annexe s'établit ainsi à 51,4 M€ (14,6 M€ en LFI 2022).

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le projet relatif aux « nouveaux outils de production normative » (NOPN), dont l'objectif est de moderniser l'ensemble de la chaîne de production régaliennne, s'est poursuivi selon le programme établi. De plus, des évolutions du site *legifrance.gouv.fr* ont été réalisées afin d'améliorer ses fonctionnalités (nouvel écran de recherche avancée pour les jurisprudences...). La fréquentation du site atteint 151 millions de visites, supérieure à l'objectif inscrit au PAP 2022 (130 millions).

Dans le domaine de l'information administrative, la DILA a mis en ligne une nouvelle version du site *service-public.fr* en juillet 2022. Le site a comptabilisé 578 millions de visites en 2022, en hausse de 16 % par rapport à 2021. La DILA a également été retenue, en raison de son expérience et son savoir-faire en matière de gestion de sites internet, pour la création d'un site unique d'orientation et d'information des entreprises. Ce nouveau site *entreprendre.service-public.fr*, ouvert au public le 8 février 2022, s'inscrit dans le cadre de la simplification des services en ligne dédiés aux professionnels pour leur permettre de trouver des informations concrètes et d'accéder à des démarches en ligne.

La démarche d'inscription en ligne sur les listes électorales (DILE) a été entièrement repensée par les équipes de la DILA en partenariat avec le ministère de l'intérieur et l'INSEE, dans l'optique des élections présidentielles 2022. La démarche a été rendue plus robuste afin d'absorber les pics de charges avant la clôture des inscriptions et de respecter des exigences de sécurité informatique élevées. Entre janvier et juin 2022, 2,3 millions de demandes d'inscription ont ainsi été effectuées.

Le site *vie-publique.fr*, rénové en 2019, continue son évolution et a reçu près de 31 millions de visiteurs en 2022 pour une cible estimée à 23 millions en LFI. La marque « La Documentation française » fait l'objet d'une nouvelle stratégie afin de rationaliser l'offre et améliorer la complémentarité entre les productions papier et numériques des contenus diffusés sur le site *vie-publique.fr*.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRÉSENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	429,1	500,2	500	577,8	520
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	89,2	86,3	89,5	79	89,5

Commentaires techniques

Source des données : le nombre annuel des visites provient de l'application « *At Internet* ». Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée par nos soins en ligne sur le site.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de « marquage » « *At Internet* ». Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. La dernière enquête de satisfaction a été réalisée du 21.11.2022 au 03.01.2023 au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur le site. La taille de l'échantillon des internautes qui ont répondu, garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

Les cibles 2022 actualisées au PAP 2023 sont de 550 millions de visites et de 85 % pour le taux de satisfaction. Les cibles 2023 inscrites au PAP 2023 sont de 560 millions de visites et de 87 % pour le taux de satisfaction.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de visites sur le site « <i>legifrance.gouv.fr</i> »	millions	145,8	126,3	140	150,9	143
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	108 507	120 268	125 000	130 492	125 000

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec l'application de « marquage » « *At Internet* ». Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisée.

Indicateur 1.3 : Transparence du débat public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	19 507 028	25 022 811	30 000 000	30 762 566	34 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	505 337	558 342	570 000	629 158	680 000

Commentaires techniques

Source des données : le nombre annuel des visites du site et sur le catalogue provient de l'application « *At Internet* ».

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait de l'application de marquage « *At Internet* ».

ANALYSE DES RÉSULTATS**1.1 Accès aux informations et aux démarches administratives**

Après avoir franchi le seuil des 500 millions en 2021, le site service-public.fr continue d'observer une forte hausse de son audience en 2022 avec 577,8 millions de visites, soit une progression de 15,5 % par rapport à 2021. Ce bon résultat, bien supérieur à la cible, témoigne ainsi de la qualité et de la forte utilité des services proposés.

A noter que le nombre de visites en 2022 comprend à la fois les visites du site service-public.fr et les visites du nouveau site entreprendre.service-public.fr destiné aux entrepreneurs et créateurs d'entreprises mis en ligne le 8 février 2022 en substitution de l'espace « Professionnels » intégré jusqu'au 7 février 2022 sur le site service-public.fr. Cet espace « Professionnels » et le nouveau site Entreprendre ont cumulé 30,3 millions de visites.

La prévision actualisée 2022 fixée à 550 millions de visites est largement dépassée. La progression du trafic du site service-public en 2022 a été dynamisée par l'élection présidentielle (accès à la démarche en ligne de demande d'inscription sur les listes électorales, au formulaire CERFA relatif au vote par procuration, vérification de sa situation électorale, etc.) et les élections législatives. La rubrique « Actualités » a particulièrement progressé (+32,4 %) et atteint une audience de 98,4 millions de visites soutenue par la lettre hebdomadaire envoyée à 1,1 million d'abonnés. Mi-juillet 2022, une refonte du site intégrant le système de design de l'État et co-construite avec des usagers a été mise en production. Ce changement permet d'offrir à l'ensemble des usagers une plus grande facilité de navigation grâce à des repères communs avec l'ensemble des sites internet de l'État et contribue également à la bonne accessibilité des sites internet pour les personnes en situation de handicap.

Cette nouvelle version du site apporte des évolutions au service de la simplicité : la présentation de la page d'accueil en plus de l'accès habituel par thématiques (famille ; travail ; papiers-citoyenneté ; logement ; etc.) met en avant des événements de vie (je déménage ; je recherche un emploi ; etc.) et les démarches les plus utilisées ainsi que les fiches d'informations pratiques les plus lues. Les services, modèles de lettres et simulateurs sont accessibles directement depuis les fiches pratiques, permettant une recherche simplifiée dans une logique d'efficacité et de facilité d'accès. Les possibilités d'aide par téléphone ou dans les maisons France services sont valorisées. De plus, les pages de service-public.fr sont disponibles en audio et également traduites automatiquement en anglais.

Un travail de simplification et de personnalisation de l'ensemble des contenus a été entrepris. Les fiches les plus consultées sont désormais accessibles dans un langage plus simple à comprendre en systématisant la personnalisation de l'information (via des questions préalables posées à l'utilisateur). Les informations sur les démarches sont présentées par étapes numérotées et l'accès vers les démarches a été mis en valeur. L'orientation vers un contact de proximité (lieu physique) ou téléphonique apparaît plus clairement afin d'apporter l'aide dont peut avoir besoin l'utilisateur.

Par ailleurs, le site service-public.fr a bénéficié d'un bon référencement (80 % des visites du site sont issues de Google. En 2022, ces visites ont progressé d'environ 18 % par rapport à 2021) et d'une couverture éditoriale plus large (3 504 fiches d'information, 1 955 formulaires administratifs, 960 téléservices et démarches en ligne référencés, 157 simulateurs et 351 lettres type).

En termes qualitatifs, le taux global de satisfaction en 2022 est de 79 %, en baisse par rapport à 2021 (86,3 %) et en dessous de la prévision actualisée 2022 fixée à 85 %. Ce résultat s'explique par une probable perte de repères pour les usagers habitués du site à la suite de la refonte du site mi-juillet 2022. Cette baisse est à mettre en relation avec l'augmentation forte du nombre de visites. Le site a attiré en 2022 de nouveaux usagers qui ont découvert les fonctionnalités du site et qui ont eu besoin d'un temps d'adaptation pour se familiariser avec leur utilisation. En effet, la volonté de toucher un public plus éloigné du numérique et de l'administration peut se traduire paradoxalement par un taux de satisfaction moindre de personnes moins à l'aise dans la compréhension de l'information administrative ou l'utilisation du numérique.

Cependant, d'autres indicateurs de l'enquête traduisent positivement l'intérêt des usagers pour le site tels que la forte progression d'usagers « très satisfaits » passant de 40,3 % en 2021 à 50,2 % en 2022 et les promoteurs du site (ceux qui recommanderaient le site) passant de 52,3 % en 2021 à 63,2 % en 2022, démontrant que l'intégration progressive des différentes améliorations du site service-public.fr et la participation des usagers à la définition des nouvelles fonctionnalités permet d'augmenter le taux de satisfaction des visiteurs. En complément du baromètre de satisfaction annuel, un système de notation sur chaque fiche permet d'évaluer en continu la satisfaction des usagers sur la clarté de l'information administrative pour cibler au mieux les améliorations éditoriales.

L'enquête réalisée en ligne du 21 novembre 2022 au 3 janvier 2023, sur une période plus longue que celle de l'année précédente (14 décembre 2021 au 3 janvier 2022) a recueilli un peu plus de réponses (3 600) qu'en 2021 (3 499), soit +2,9 %.

1.2 Diffusion de la norme juridique

Après une année record en 2020 avec plus de 145 millions de visites, le nombre de visites du site legifrance.gouv.fr est de 150,9 millions en 2022 et la prévision actualisée de 140 millions est dépassée.

Pour rappel, le nombre de visites en 2021 était de 126,3 millions de visites mais ne reflétait pas la réalité. En effet, à la suite de la mise en œuvre des lignes directrices de la CNIL sur la conformité au RGPD, la fréquentation du site a été impactée défavorablement par un dysfonctionnement de comptabilisation des visites dans les outils de comptage. Seules les visites des usagers acceptant les cookies ont été prises en compte d'avril jusqu'au 22 septembre 2021, et à condition que les usagers aient consulté plus d'une page du site. Le problème a été réglé à compter du 23 septembre 2021 et le dernier trimestre 2021 affichait une hausse de 7,8 % des visites par rapport à 2020, illustrant les effets positifs des évolutions apportées au site. En retraçant les données d'avril à septembre, la fréquentation 2021 avait été estimée à 136 millions de visites, en légère baisse par rapport à 2020 (-6,7 %). Le résultat 2020 s'expliquait en grande partie par le contexte sanitaire et les pics de trafic constatés lors des premières mesures gouvernementales et du confinement qui n'ont jamais été égalés depuis.

La tendance croissante des cibles de fréquentation, notamment avec une réalisation 2022 nettement supérieure à la cible, repose sur les diverses évolutions intégrées au site en continu afin d'élargir progressivement l'audience et optimiser les résultats de recherche. Légifrance a bénéficié d'une montée de version permettant ainsi d'apporter de nouvelles fonctionnalités comme, notamment, l'ajout du bouton « Aujourd'hui » pour permettre d'accéder en un clic à la version du texte / de l'article consulté à la date du jour ou l'accès simplifié au contenu des articles abrogés, ainsi que la fusion des conventions collectives. S'agissant de la consultation de la jurisprudence, l'ajout du plan de classement des jurisprudences judiciaire et administrative en facilite la consultation et l'écran de recherche avancée a été revu. Enfin une des dernières évolutions offre le positionnement à la bonne page sur les « PDF » des JO anciens numérisés. Divers travaux d'optimisation d'accessibilité ont également été menés.

Des tutoriels « cas d'usage » en vidéo ont été diffusés sur la chaîne « Youtube » de Légifrance afin d'enrichir les outils pédagogiques de prise en main de l'utilisation du site à destination du plus grand nombre d'usagers.

Pour répondre au mieux aux attentes des utilisateurs, outre la consultation du panel utilisateurs, une enquête en ligne a été proposée du 5 au 23 décembre dernier. Près de 15 000 réponses ont été reçues et vont être étudiées pour définir les évolutions prioritairement attendues.

En outre, aux visites directes, il convient d'ajouter près de 35 millions d'appels aux « interfaces de programmation applicative » (API) proposées par le site et permettant de l'interroger depuis un programme informatique.

Le sommaire du *JO* continue d'enregistrer de nouveaux abonnés. 10 224 nouveaux abonnements ont ainsi été créés en 2022 conduisant à un total de 130 492 abonnés à fin 2022, soit une hausse de 8,5 % par rapport à 2021. La prévision actualisée 2022 fixée à 125 000 abonnés est dépassée. Des opérations de purge des comptes non validés et des demandes de non-réabonnement continuent d'être régulièrement menées afin de ne conserver que des utilisateurs actifs.

1.3 Transparence du débat public

Le site vie-publique.fr qui a fêté ses 20 ans cette année, a pour missions d'informer et éclairer les citoyens sur les institutions et les politiques publiques. Son ambition est de toucher un public diversifié, allant du lycéen à l'expert. Pour cela, le site offre gratuitement des contenus multiformats avec différents niveaux d'expertise pour permettre à chacun de trouver le niveau d'information sous la forme qui lui convient. En articulation avec les ouvrages et revues édités sous format papier par les éditions « La Documentation française », le site vie-publique.fr fournit des contenus adaptés aux nouveaux modes de lecture numériques.

En 20 ans, le site au service de la citoyenneté s'est transformé pour s'adapter aux nouvelles méthodes d'information plus rapides, et ciblées au travers d'une ergonomie simplifiée, des réseaux sociaux et de formats courts (vidéos, podcasts ou infographies).

Le nombre de visites sur le site vie-publique.fr en 2022 est de 30,7 millions contre 25 millions en 2021, soit +23 %. Cette progression montre que le site a atteint ses objectifs et a su trouver son public. La cible initiale de 23 millions ainsi que la cible actualisée à 30 millions de visites pour l'année 2022, sont dépassées.

Ce résultat s'explique notamment par une année particulièrement riche sur le plan politique. Lors de l'élection présidentielle puis des élections législatives, le site a connu des pics d'audience élevés (près de 310 000 visites le jour du 1^{er} tour de la présidentielle et près de 240 000 pour les législatives). Le cap des 3 millions de visites par mois a été dépassé par trois fois pour les mois de février à avril dans le contexte de l'élection présidentielle.

Les sujets les plus plébiscités par les usagers ont été les parrainages (les articles consacrés à ce sujet ont recueilli plus d'un million de visites) ainsi que les résultats des élections. Les fiches ont également connu une belle fréquentation en lien avec l'actualité, notamment la fiche sur l'abstention, le vote blanc et le vote nul (550 000 visites) ainsi que le recours à l'article 49.3 de la Constitution (301 600 visites).

Le travail sur le référencement du site qui s'est poursuivi tout au long de l'année est un des facteurs importants de la hausse de la fréquentation du site et a été récompensé par trois prix au « grand prix du search », qui célèbre les entreprises, annonceurs, agences, éditeurs, fournisseurs de solutions techniques et d'expertises qui développent les meilleures pratiques :

- Prix d'or pour la Performance SEO
- Prix d'or pour la stratégie éditoriale SEO
- Prix spécial du jury.

Afin de faire évoluer le site, le rendre plus accessible auprès de tout public, les équipes de vie-publique ont poursuivi les études de contenu (exercices et retours usagers) et les études qualitatives sur des échantillons de citoyens (jeunes, professionnels de l'action publique, journalistes, avocats, d'autres qui ne connaissent pas le site, etc.) dans le but d'améliorer l'ergonomie, le contenu et la navigation.

Le nombre de visites sur le catalogue en ligne en 2022 est de 629 158 contre 558 342 en 2021, soit +12,7 %. Grâce à la mise en ligne en mars 2022 de la nouvelle page d'accueil consacrée aux éditions de la marque « La Documentation française », son moteur de recherche dédié ainsi qu'à la création de nombreuses pages thématiques consacrées à la valorisation des publications, la cible des 570 000 visites sur le catalogue en ligne est largement dépassée.

Afin d'améliorer le référencement des publications de la marque « La Documentation française », 10 pages thématiques ont été créées et le catalogue a été soutenu dans les moteurs de recherche extérieurs par du référencement payant. Ce dispositif a généré 36 253 visites soit 5,7 % des visites totales.

Par ailleurs, la promotion croisée des éditions de la marque « La Documentation française » et du site vie-publique.fr avec l'intégration dans des mailings, emailings et catalogues de QR codes renvoyant vers les pages produit du site, a été systématisée pour l'ensemble des opérations marketing.

De plus, le parcours usager des abonnements aux revues a été redéfini et simplifié courant 2022, permettant ainsi une meilleure lisibilité et une mise en valeur de nouvelles offres d'abonnements. Ce nouveau parcours sera mis en ligne dès janvier 2023.

A noter que la lettre de La Documentation française reste un outil important pour informer les lecteurs des nouvelles publications. En complément des quatre numéros trimestriels, deux newsletters Hors-série ont été conçues pour la première fois cette année. La première portait sur les élections et la seconde sur la rentrée scolaire et universitaire. La newsletter DF dispose désormais de 40 800 abonnés (+13 % par rapport à 2021). La mise en avant des nouveautés des ouvrages et revues dans les blocs promotionnels des newsletters des sites vie-publique.fr et service-public.fr ainsi que de la bibliothèque des rapports publics, constitue également une source importante d'apport de trafic.

Présentation budgétaire

Dépenses (crédits de paiement prévus)		Recettes	
Section des opérations courantes			
Achats et services extérieurs	66 796 869	Ventes	192 855 175
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2		Produit relevant de missions spécifiques	
Charges éligibles au titre 2	61 858 191	Autres produits de gestion courante	807 817
Subventions, transferts et interventions	15 500	Produits d'intervention	
Autres charges de gestion courante		Produits financiers	194
Charges financières		Produits exceptionnels hors cessions	
Charges exceptionnelles			
Total des dépenses courantes (I)	128 670 561	Total des recettes courantes (II)	193 663 186
		Solde des opérations courantes (III = II - I)	64 992 626
Section des opérations en capital			
Amortissements des prêts et avances (IV)		Solde prudentiel (VI = III + V - IV)	64 992 626
Majoration de l'amortissement de la dette		Produit brut des emprunts	
Acquisitions d'immobilisations	13 609 129	Produit de cessions des actifs	
		Autres recettes en capital	
Total des dépenses en capital (VII)	13 609 129	Total des recettes en capital (VIII)	
Total des dépenses (IX = I + VII)	142 279 690	Total des recettes (X = II + VIII)	193 663 186
		Solde du budget annexe (X - IX)	51 383 497
Rappel évaluation des FdC et AdP		Rappel évaluation des FdC et AdP	

Constatation des recettes

Section / Recette / Ligne de recettes	LFI	Exécution	Écart à la prévision
Section des opérations courantes	164 000 000	193 663 186	+29 663 186
Ventes	163 500 000	192 855 175	+29 355 175
A701 – Ventes de produits	163 500 000	192 855 175	+29 355 175
Produit relevant de missions spécifiques			
A710 – Produits de fonctionnement relevant de missions spécifiques à l'Etat			
Autres produits de gestion courante	500 000	807 817	+307 817
A728 – Produits de fonctionnement divers	500 000	807 817	+307 817
A740 – Cotisations et contributions au titre du régime de retraite			
A770 – Produits régaliens			
Produits d'intervention			
A751 – Participations de tiers à des programmes d'investissement			
Produits financiers		194	+194
A768 – Produits financiers divers		194	+194
Produits exceptionnels hors cessions			
Section des opérations en capital			
Produit brut des emprunts			
A970 – Produit brut des emprunts			
Produit de cessions des actifs			
A775 – Produit de cession d'actif			
Autres recettes en capital			
A990 – Autres recettes en capital			
Total	164 000 000	193 663 186	+29 663 186

RECETTES BUDGÉTAIRES 2022

LIBELLE	Exécution 2020	Exécution 2021	LFI 2022	PRÉVISIONS 2022 RÉVISÉES	Exécution 2022
RECETTES D'ANNONCES	168 598 294	198 292 846	159 800 000	169 800 000	189 362 579
ASSOCIATIONS	600 454	134	0	0	0
BOAMP	71 332 632	80 394 521	63 200 000	67 200 000	71 106 321
BALO	7 044 229	7 024 439	6 000 000	6 000 000	7 327 043
BODACC	89 064 523	110 138 301	90 000 000	96 000 000	110 604 184
JO	556 455	735 451	600 000	600 000	325 031
RECETTES HORS ANNONCES	4 560 752	5 833 519	4 200 000	4 200 000	4 300 607
VENTES PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS	1 338 140	1 603 663	1 500 000	1 500 000	1 498 329
PRESTATIONS ET TRAVAUX D'ÉDITION	1 935 287	2 866 919	2 200 000	2 200 000	1 994 267
AUTRES ACTIVITÉS	1 287 326	1 362 938	500 000	500 000	808 011
TOTAL DES RECETTES	173 159 046	204 126 365	164 000 000	174 000 000	193 663 186

En 2022, le montant des recettes budgétaires encaissées s'élève à 193,7 M€, supérieur de 29,7 M€ à la prévision inscrite dans la loi de finances initiale (LFI) pour 2022 (164 M€). Ce montant présente néanmoins une baisse de 5 % (soit -10,5 M€) par rapport à l'exécution 2021 qui se situait à un niveau exceptionnellement élevé (204,1 M€) et se

rapproche de celui atteint en 2019. Il traduit l'impact négatif de l'abandon, à partir du 1^{er} janvier 2022, de la facturation complémentaire des annonces publiées au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE). Sans cet effet lié à l'évolution tarifaire, les recettes auraient atteint un niveau comparable à celui de 2021.

Les recettes d'annonces légales

L'encaissement de ces recettes provient des sommes perçues pour les publications suivantes :

- bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) ;
- Journal Officiel-Lois et Décrets (JOLD).

La prévision initiale des recettes d'annonces légales inscrite dans la loi de finances à hauteur de 159,8 M€ tenait compte d'une part, de l'anticipation de l'impact financier négatif de l'arrêt de la surfacturation des avis publiés au JOUE (180 € par annonce), soit une diminution estimée à 11 M€ pour les recettes du BOAMP et d'autre part, des incertitudes qui demeurent sur les perspectives de croissance de l'activité économique et de santé financière des entreprises françaises après la crise sanitaire. Au 31 décembre 2022, le montant total des encaissements des recettes des annonces légales s'établit à 189,3 M€. Il atteint 112 % de la prévision en LFI (169,8 M€).

Avec un niveau très élevé constaté pour la deuxième année consécutive, les encaissements des recettes d'annonces légales publiées au BODACC s'établissent, à fin décembre 2022, à 110,6 M€ (contre 110,1 M€ en 2021) pour une prévision initiale de 90 M€. Dans un contexte de tension générale pour les entreprises (guerre en Ukraine, hausse des prix, crise énergétique, difficultés d'approvisionnement), le nombre d'avis publiés continue de progresser : hausse des avis des dépôts des comptes des sociétés (+2 %), des modifications générales (+2 %) et des immatriculations (+1 %).

Présentées en LFI à hauteur de 63,2 M€, les recettes d'annonces légales publiées au BOAMP ont généré 71,1 M€ d'encaissements, en baisse de 12 % (soit -9 M€) par rapport à l'exercice 2021. L'impact financier de l'arrêt de la facturation complémentaire des avis publiés au JOUE, anticipé en LFI, explique cette évolution à la baisse par rapport à l'an dernier.

Le montant des recettes d'annonces légales publiées au JOLD, estimé en LFI à hauteur de 0,6 M€, se chiffre au 31 décembre 2022 à 0,3 M€, soit -56 % par rapport à 2021. Ce net recul s'explique principalement par l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022 de la nouvelle procédure simplifiée de changement de nom patronymique. Ces nouvelles dispositions, qui n'avaient pu être prises en compte au PAP 2022, ont eu pour conséquence une baisse importante du volume des demandes d'insertion d'annonces de changement de nom au Journal officiel, la publicité préalable n'étant plus nécessaire dans ce cas de figure (en application de la loi n° 2022-301 du 2 mars 2022 relative au choix du nom issu de la filiation).

Enfin, programmé en LFI pour 2022 à hauteur de 6 M€, le montant des encaissements 2022 relatifs aux avis publiés au BALO évolue à la hausse de 4 % par rapport à l'exercice 2021. Il atteint ainsi 7,3 M€ après deux années consécutives présentant un niveau d'exécution quasi stable (7 M€ en 2021 et 2020). Le BALO contribue à la transparence économique en diffusant notamment les avis de convocation aux assemblées générales, les comptes annuels et des opérations financières telles que les augmentations de capital.

Les recettes hors annonces

Principalement constituée par l'encaissement des recettes issues de la vente d'ouvrages ou revues ainsi que des travaux, études et autres prestations de services pour compte de tiers, les recettes hors annonces enregistrent, au 31 décembre 2022, un repli de 26 % par rapport au 31 décembre 2021 (5,8 M€) et s'établissent à 4,3 M€. Cette variation est toutefois à retrancher des encaissements au titre des démarches en ligne, qui font l'objet depuis fin 2022 de rétablissements de crédit, et proviennent pour l'essentiel de recettes exceptionnelles en 2021. Les recettes d'édition et d'impression proprement dites ne diminuent que de 0,15 M€ (-4 %).

L'exécution des recettes hors annonces est par ailleurs conforme à la prévision de 4,2 M€ présentée en LFI pour 2022. Ce montant prévisionnel reposait sur l'hypothèse d'un maintien de l'activité sans évolution notable.

Les recettes afférentes aux travaux, études et prestations de services incluent les travaux de l'imprimerie et les travaux d'édition réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels ainsi que les remboursements perçus à la suite du développement de démarches en ligne pour d'autres ministères. Évaluées en LFI 2022 à hauteur de 2,2 M€, ces recettes s'élèvent au 31 décembre 2022 à 2 M€. Elles sont, en revanche, en baisse de 0,9 M€, soit -30 % par rapport au 31 décembre 2021 (2,9 M€).

Les encaissements perçus pour les prestations d'impression et de routage réalisées au profit d'autres administrations se chiffrent à 1,5 M€, niveau quasi-stable par rapport à 2021. Les prestations d'édition (hors abonnements et diffusion) ont, quant à elles, engendré 0,1 M€ de recettes, contre 0,2 M€ en 2021. L'exercice 2022 est également marqué par un rattrapage important des recettes de prêts en bibliothèque (0,2 M€) au titre des années antérieures.

Enfin, les démarches en ligne font l'objet de remboursements des dépenses de la part des ministères partenaires. En 2022, la recette s'établit à 0,1 M€ contre 1 M€ en 2021. Les encaissements 2022 se chiffrent à 0,5 M€ sans le traitement en rétablissement de crédits (RC) du remboursement d'une partie des dépenses liées à la mise en œuvre de la démarche relative à la demande d'inscription sur les listes électorales (DILE). Ce RC se chiffre en effet à 0,4 M€ et vient en atténuation des dépenses d'investissement imputées sur le programme 623.

Estimées à hauteur de 1,5 M€ en LFI pour 2022, les recettes encaissées au titre des ventes de publications et ouvrages sous la marque « La Documentation française » ou comptes de tiers enregistrent en 2022 une baisse de 7 % (-0,1 M€) s'élevant à 1,5 M€ contre 1,6 M€ lors de l'exercice 2021. Ce montant est cependant conforme à la prévision inscrite dans la LFI pour 2022.

Enfin, prévus en LFI pour 2022 à hauteur de 0,5 M€, les encaissements des autres produits (recettes de fonctionnement divers), qui portent sur des remboursements variés (mise à disposition, régie de restauration...) ainsi que les droits d'auteur et de reproduction, se chiffrent à 0,8 M€. La baisse constatée par rapport à 2021 (-0,6 M€) s'explique essentiellement par des remboursements perçus en 2021 et qui n'ont pas été renouvelés (hébergement informatique, charges de fonctionnement du site de Metz, mise à disposition de personnel...) ainsi que par l'encaissement, en 2021, de montants significatifs issus de la vente de vieux papiers et vieilles matières (plaques offset et blanchets) au titre des années 2019 et 2020 (0,2 M€). Aucune vente n'a été réalisée depuis.

Publications officielles et information administrative

Mission Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

Programme / Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
P623 – Édition et diffusion	51 112 240	42 236 158		44 942 104	44 520 915	
01 – Accès au droit et diffusion légale	33 210 923	29 559 260		28 853 027	31 500 290	
Section des opérations courantes	20 555 923	22 963 786		20 973 027	23 560 710	
Section des opérations en capital	12 655 000	6 595 474		7 880 000	7 939 580	
02 – Information administrative et vie publique	17 901 317	12 676 897		16 089 077	13 020 624	
Section des opérations courantes	9 953 648	9 191 585		9 510 408	8 951 570	
Section des opérations en capital	7 947 669	3 485 312		6 578 669	4 069 054	
P624 – Pilotage et ressources humaines	104 267 482	99 333 059		104 408 667	97 758 775	
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 511 342	9 240 226		8 652 527	7 668 819	
Section des opérations courantes	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations courantes	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Section des opérations courantes	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Section des opérations en capital						
Total	155 379 722	141 569 216		149 350 771	142 279 690	

RÉCAPITULATION DES EMPLOIS

Programme	Emplois rémunérés par l'État		Emplois rémunérés par les opérateurs rattachés au programme		
	ETPT	dont affectés dans un opérateur	Emplois sous plafond *	Emplois hors plafond	Total
P623 – Édition et diffusion					
P624 – Pilotage et ressources humaines	534 481				
Total	534 481				

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2022 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2022

PROGRAMME 623
Édition et diffusion

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » porte l'ensemble des crédits de fonctionnement des activités dites « métiers » de la DILA ainsi que la totalité des crédits nécessaires aux projets informatiques et aux investissements. Ce programme comprend les actions suivantes :

- accès au droit et diffusion légale ;
- information administrative, édition publique et promotion.

Il recouvre les domaines suivants :

- production et diffusion des textes normatifs ;
- transparence économique et financière ;
- gestion des produits et services numériques ;
- renseignement administratif multi-canal ;
- imprimerie ;
- édition publique ;
- investissements informatiques et d'impression.

Les dépenses du programme 623 s'élèvent à 42,2 M€ en AE et 44,5 M€ en CP. Elles contribuent directement à la poursuite de la réalisation des axes prioritaires du plan stratégique « DILA 2024 », validé à l'été 2021. Les crédits de fonctionnement (32,5 M€ en CP), supérieurs à la LFI (30,5 M€), témoignent des contraintes subies en 2022 du fait d'une part de la nécessité de renforcer, dans le contexte de tension internationale, la sécurité des systèmes d'information et, d'autre part, de la hausse des prix. Les investissements sont toutefois restés soutenus (12 M€) pour améliorer le service rendu aux usagers et renforcer la sécurité des données.

Dans le domaine régalién, le projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN) a pour objectif de dématérialiser de bout en bout la production de textes normatifs, de la rédaction à la diffusion sur Légifrance et en opendata. Lancés en 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la DILA, les travaux intègrent l'ensemble des outils informatiques concourant à la mise en œuvre de la chaîne régaliénne (Système d'organisation en ligne des opérations normatives - SOLON, Solution de traitement de l'information administrative - STILA, bases de données juridiques - BDJ...). Une refonte de l'application SOLON a été mise en production en janvier 2022. Le développement de l'éditeur légistique Édile a démarré, avec l'objectif de proposer un « produit minimum viable » à l'automne 2023. Les gains attendus du projet NOPN seront profitables à tous : aux usagers, aux ministères ainsi qu'au SGG et à la DILA.

Le site legifrance.gouv.fr, assure l'accès de tous aux textes juridiques. Entièrement rénové en 2020, il fait depuis l'objet d'évolutions continues permettant d'en améliorer les fonctionnalités (nouvel écran de recherche avancée pour les jurisprudences, plan de classement des jurisprudences, gestion du tiret, ouverture des JO numérisés à la bonne page). Les travaux conduits en 2022 ont également abouti à la mise en ligne de tutoriels destinés à l'accompagnement des usagers.

S'agissant de la transparence économique, les nouvelles versions des sites [BODACC.fr](https://bodacc.fr) et [BOAMP.fr](https://boamp.fr) ont été mises en production respectivement le 7 juin et le 5 juillet 2022. Les évolutions réalisées visent à rationaliser la mise à disposition des données économiques et à faciliter l'accès grâce aux interfaces de programmation applicative, tout en assurant la protection des données des entreprises et des particuliers.

La DILA a développé le nouveau site *entreprendre.service-public.fr* (ouverture au public du service le 8 février 2022) qui s'inscrit dans le cadre de la simplification des services en ligne dédiés aux professionnels. La DILA a été désignée par le cabinet du Premier ministre pour réaliser ce site de référence pour l'information administrative et l'orientation des entreprises. Le site permet ainsi aux entrepreneurs de trouver des informations concrètes, par grande étape de vie de l'entreprise : je crée, je reprends, je gère, je développe, je clos, je transmets une entreprise, et par thématique, ainsi que d'accéder à des démarches en ligne, à des simulateurs ou des services en ligne. Le site *entreprendre.service-public.fr*, conçu avec le système de design de l'État, offre une nouvelle ergonomie et de nouvelles fonctionnalités. Il reprend l'une des composantes du succès de *service-public.fr* « Particuliers » : un accompagnement de l'internaute avec un système de personnalisation de l'information. L'internaute répond à quelques questions pour indiquer sa situation et le site affiche uniquement les informations qui le concernent.

Le site *service-public.fr* a également fait l'objet d'une refonte majeure en juillet 2022. Le site met en avant les aides à l'utilisateur. Il propose un parcours par situation de vie. Son ergonomie est modernisée par le système de design de l'État et la rédaction des fiches a été améliorée. Enfin, un mécanisme de « web call back » a été mis en place, permettant à l'utilisateur d'être rappelé par le centre d'appels interministériel pour compléter son information dans certains domaines. L'audience du site a continué à progresser fortement en 2022 avec 578 millions de visites, en augmentation de 15,5 % par rapport à 2021.

La refonte de la démarche dédiée aux inscriptions sur les listes électorales (DILE) a été finalisée dans l'optique des élections présidentielles 2022. Entièrement repensée par les équipes de la DILA en partenariat avec le ministère de l'intérieur et l'INSEE, la démarche a été rendue plus robuste afin d'absorber les pics de charge avant la clôture des inscriptions et de respecter un niveau de sécurité très élevé. 2,3 millions de demandes d'inscription ont ainsi été effectuées entre janvier et juin 2022.

A travers ses missions d'éditeur public, la DILA produit en compte propre les revues Cahiers français, Questions internationales, ouvrages FAC, Doc'en poche. Elle édite également des ouvrages pour le compte d'autres administrations (Répertoire des carrières territoriales, rapports annuels de la Cour des comptes, du Conseil d'État...). En 2022, 234 nouveaux titres ont été édités dont 94 en version papier et 140 en version numérique. Le site *vie-publique.fr* poursuit son évolution et la marque « La Documentation française » fait l'objet d'une nouvelle stratégie afin de rationaliser l'offre et améliorer la complémentarité entre les productions papier et numériques des contenus diffusés sur le site *vie-publique.fr*. Elle s'est traduite en 2022 par une refonte des maquettes de plusieurs collections (Doc en poche, cahiers français, découverte de la vie publique), une mise en valeur des publications sur *vie-publique.fr* et la mise en place d'un conseil stratégique éditorial associant des personnalités extérieures à la DILA.

Enfin, l'imprimerie, qui a subi fortement la hausse des prix des matières (et particulièrement du papier) à laquelle s'ajoutent des difficultés d'approvisionnement, poursuit sa mutation. Conformément aux orientations du plan stratégique, l'activité sur la rotative a été progressivement ralentie en 2022 en vue de son arrêt complet fin décembre 2022. L'activité de routage a été intégralement externalisée en 2022 et la machine de routage a été remise, sans contrepartie financière, à la Régie industrielle des établissements pénitentiaires (RIEP).

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	3 345 193	1 712 518	2 500 000	1 563 606	3 200 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	218 298	233 399	165 000	25 294	170 000

Commentaires techniques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : Il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	9	15	8	12	10

Commentaires techniques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte. STILA est la plateforme de production du système de l'information légale et administrative. Cet outil vise à améliorer l'accès au droit, notamment par la production sécurisée et la diffusion du JO Lois et décrets sur le site *legifrance.gouv.fr* dans les délais impartis.

La cible actualisée 2022 au PAP 2023 est de 10 rectificatifs. La cible actualisée 2023 inscrite au PAP 2023 est également de 10 rectificatifs.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	9,5	9	7	5,7	5

Commentaires techniques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : Il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles utilisées sur les imprimantes industrielles et les bobines utilisées par la rotative.

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Contribution au développement de l'accès à la commande publique

Le nombre de visites constatées en 2022 sur le site BOAMP.fr est de 1,6 million contre 1,7 million en 2021. Ces résultats ne sont pas du même niveau de fréquentation que les années 2019 et 2020. En effet, la comptabilisation des visites du site BOAMP.fr a été impactée par l'obligation imposée par la CNIL de laisser à chaque utilisateur la possibilité de refuser ou d'accepter les cookies depuis le mois d'avril 2021. Seuls les visiteurs ayant validé les cookies ont été recensés par l'outil de suivi des statistiques. Ce défaut de comptage a été résolu début juillet 2022 avec la mise en ligne de la nouvelle version du site et n'avait pas été pris en compte dans la détermination de la prévision de 2,5 millions de visites. En outre, le site a subi en 2022 un problème de déréférencement au niveau des moteurs de recherche à la suite des évolutions du site, ce qui explique la baisse des consultations.

La modernisation du site s'inscrit dans la continuité de la politique publique de la donnée. Adaptées aux usages actuels, les évolutions apportées au site BOAMP.fr visent à rationaliser la mise à disposition des données économiques et à faciliter l'accès grâce aux interfaces de programmation applicative (API). De la simple recherche à l'analyse, les nouvelles fonctionnalités ont été pensées pour simplifier chaque utilisation, tout en assurant la protection des données des entreprises. Le site a intégré de nouveaux critères de recherche pour accéder directement aux marchés de fournitures, services ou travaux. De plus, des filtres offrent la possibilité d'affiner les recherches.

Pour une meilleure expérience utilisateur, le site BOAMP.fr intègre désormais le système de design de l'État. Le site respecte le référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) permettant l'accès aux personnes en situation de handicap et le règlement général sur la protection des données (RGPD) renforçant le contrôle de l'utilisation des données.

A l'occasion de la mise en service de la nouvelle version du site internet en juillet 2022, une campagne de purge des comptes a été menée pour ne maintenir que les comptes réellement actifs. Il a été ainsi demandé à chaque détenteur de compte de confirmer son souhait de conserver son abonnement et de réinitialiser le mot de passe de son compte. Une fois cette opération de migration réalisée, le nombre de comptes réactivés en 2022, soit 25 294 (dont 5 270 nouveaux comptes créés de juillet à décembre 2022), a été quasiment divisé par dix par rapport au volume de l'année 2021 (233 399).

Depuis la nouvelle version du site, il est maintenant possible de créer un compte avec une simple adresse électronique et un mot de passe ou de se connecter par « FranceConnect ». Le service d'alerte permet d'enregistrer les recherches récurrentes sur un espace personnel et de recevoir une notification à chaque nouvelle publication d'une annonce répondant aux critères prédéfinis.

1.2 Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel

Le nombre de rectificatifs publiés au Journal officiel imputables à la DILA en 2022 est de 12 en regard des 32 758 textes publiés au JORF, résultat inférieur à celui de 2021 (15 rectificatifs pour 39 668 textes publiés). La prévision actualisée 2022 estimée à 10 rectificatifs n'est pas atteinte. Néanmoins, le pilotage et les recrutements opérés ont permis de maintenir le nombre de rectificatifs à un niveau bas alors même que les délais de publication ont été garantis dans un contexte particulier lié aux élections présidentielle et législatives.

Des travaux d'amélioration technique et de sécurisation de l'outil de production « STILA » (*solution de traitement de l'information légale et administrative*) et « SOLON » (*système d'organisation en ligne des opérations normatives*) sont conduits en permanence. En effet, la transformation numérique de la chaîne régaliennne se poursuit dans le cadre du projet relatif aux nouveaux outils de production normative (NOPN), visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au Journal officiel. L'objectif d'améliorer l'efficacité des contrôles et de réduire les interventions manuelles pour mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA afin de tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication, reste donc d'actualité.

1.3 Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

La gâche papier est générée principalement lors de la mise en production et la production des machines à imprimer. Elle est principalement générée lors du « calage » et du démarrage de ces machines. En effet, afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Les résultats de l'année 2022 des taux de gâches sont en baisse et à des niveaux jamais atteints :

- Machines feuilles, ce taux est de 1,2 %, standard de la profession, contre 3,3 % en 2021.
- Papier bobine, il est passé sous la barre des 10 %, soit 9,5 % contre 14,5 % en 2021. La pénurie de papier en bobine sur le début de l'année a fait chuter le tonnage utilisé et accentue aussi ces bons résultats. Pour mémoire la rotative est la principale contributrice de la gâche papier.

Au total, la gâche papier est de 45,2 tonnes, soit un taux de gâche de 5,7 % en 2022 contre 80,8 tonnes, soit 9 % en 2021, en nette amélioration et bien en-dessous de la prévision évaluée à 7 %.

Le bon résultat 2022 s'explique essentiellement par une très bonne performance des machines feuilles avec une économie de 8,8 tonnes à la suite d'une remise à niveau technique d'une machine par le constructeur ainsi que des actions de maintenance préventive et curative qui sont réalisées régulièrement afin de fiabiliser et de conserver les machines de production dans un état optimal.

Présentation des crédits

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	30 509 571	32 155 372		30 483 435	32 512 280	
Achats et services extérieurs	30 509 571	32 139 872		30 483 435	32 496 780	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions		15 500			15 500	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	20 602 669	10 080 786		14 458 669	12 008 634	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	20 602 669	10 080 786		14 458 669	12 008 634	
Total	51 112 240	42 236 158		44 942 104	44 520 915	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Accès au droit et diffusion légale	33 210 923	29 559 260		28 853 027	31 500 290	
Section des opérations courantes	20 555 923	22 963 786		20 973 027	23 560 710	
Section des opérations en capital	12 655 000	6 595 474		7 880 000	7 939 580	
02 – Information administrative et vie publique	17 901 317	12 676 897		16 089 077	13 020 624	
Section des opérations courantes	9 953 648	9 191 585		9 510 408	8 951 570	
Section des opérations en capital	7 947 669	3 485 312		6 578 669	4 069 054	
Total	51 112 240	42 236 158		44 942 104	44 520 915	

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		4 245 444						
Total		4 245 444						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
24/02/2022		500 000		1 348 410				
Total		500 000		1 348 410				

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/12/2022						1 540 645		
Total						1 540 645		

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		4 745 444		1 348 410		1 540 645		

Justification au premier euro

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2019 et années précédentes		2020 Exécution		2021 Exécution		2022 Prévision		2022 Exécution		2023 Prévision PAP 2023		2024 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	1,07	0,38	1,67	1,54	2,19	1,72	3,20	3,04	3,86	5,18	10,32	10,32
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	1,07	0,38	1,67	1,54	2,19	1,72	3,20	3,04	3,86	5,18	10,32	10,32

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	10,32	
Durée totale en mois	60	60	

Le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, est de 26,9 M€ et résulte de la MAREVA transmise lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

Ce coût intègre :

- 10,43 M€ d'investissement (coûts directs) répartis sur chaque projet applicatif et incluant une assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- 4,6 M€ de coûts indirects (renseignés à la demande de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents DILA & SGG mobilisés sur le programme sur les 60 mois du programme (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- 12,0 M€ de coût de fonctionnement du SI sur deux ans (renseignés à la demande de la DINUM), soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du *Journal officiel* (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne le programme. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	
Délai de retour en années	6	6	

Gains pour le SI

L'étude rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions nécessaires au maintien en état des outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers).

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficience, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certains tâches chronophages, redondantes et formelles.

Le mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, *legal tech...*).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou mêmes non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2026. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis au SGG, à la DILA, dans les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouvel SI, soit en 2026, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 54 317 039	CP ouverts en 2022 * (P1) 46 290 514
AE engagées en 2022 (E2) 42 236 158	CP consommés en 2022 (P2) 44 520 915
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 7 093 376	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 13 028 882
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 4 987 505	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 31 492 033

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 17 932 495				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 17 932 495	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 13 028 882	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 4 903 613
AE engagées en 2022 (E2) 42 236 158	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 31 492 033	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 10 744 125
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 15 647 738
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 11 106 166
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 4 541 572

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Accès au droit et diffusion légale

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	20 555 923	22 963 786		20 973 027	23 560 710	
Achats et services extérieurs	20 555 923	22 948 286		20 973 027	23 545 210	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions		15 500			15 500	
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	12 655 000	6 595 474		7 880 000	7 939 580	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	12 655 000	6 595 474		7 880 000	7 939 580	
Total	33 210 923	29 559 260		28 853 027	31 500 290	

L'action 1 « « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 recouvre les crédits dédiés aux missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

A compter de 2022, elle est scindée en deux sous-actions, l'une relative à la diffusion légale et l'autre portant sur l'infrastructure et la sécurité informatiques. Conformément à l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

Nature de dépenses	LFI 2022		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Opérations courantes	9 551 539	8 711 007	9 174 520	8 997 375
Opérations en capital	8 515 000	5 390 000	3 649 083	3 687 731
Sous-action 1 Diffusion légale	18 066 539	14 101 007	12 823 603	12 685 106
Opérations courantes	11 004 384	12 262 020	13 789 266	14 563 335
Opérations en capital	4 140 000	2 490 000	2 946 391	4 251 849
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité informatique	15 144 384	14 752 020	16 735 657	18 815 184
Total action 1 Accès au droit et diffusion légale	33 210 923	28 853 027	29 559 260	31 500 290

Programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 à hauteur de 33 210 923 € en AE et 28 853 027 € en CP, les crédits de l'action 1 ont été exécutés pour un montant total de 29 559 260 € en AE et 31 500 290 € en CP et se décomposent de la manière suivante :

- la sous-action 1 « Diffusion légale » dont l'exécution des crédits 2022 se chiffre à 12 823 603 € en AE et 12 685 106 € en CP pour un montant prévisionnel inscrit au PAP de 18 066 539 € en AE et 14 101 007 € en CP ;
- la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » dont les crédits ont été exécutés en 2022 à hauteur de 16 735 657 € en AE et 18 815 184 € en CP pour une estimation initiale de 15 144 384 € en AE et 14 752 020 € en CP.

OPÉRATIONS COURANTES

La section des opérations courantes de l'**action 1** du programme 623 couvre les crédits de fonctionnement nécessaires à la production et la diffusion de la norme juridique, au traitement de l'information légale et aux dépenses liées à l'infrastructure et la sécurité informatiques. La consommation 2022 de ces crédits s'élève à 22 963 786 € en AE et 23 560 710 € en CP pour une prévision initiale de 20 555 923 € en AE et 20 973 027 € en CP.

Les crédits relevant de la sous-action 1 « Diffusion légale », évalués en LFI 2022 pour 9 551 539 € en AE et 8 711 007 € en CP ont été exécutés à hauteur de 9 174 520 € en AE et 8 997 375 € en CP et concernent les activités budgétaires suivantes :

1) Traitement des annonces légales

Principales sources de recettes du budget annexe, les annonces légales publiées au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) font l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées avec le Conseil national des greffes des tribunaux de commerce pour les annonces publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour celles du BOAMP, les dépenses portent sur les reversements liés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées. Leur consommation 2022, estimée dans le PAP à hauteur de 4 500 000 € en AE et en CP, s'établit à 4 474 428 € en AE et 3 894 531 € en CP.

En outre, une exécution non prévue au PAP 2022 d'un montant de 15 500 € en AE et en CP porte sur la contribution financière de la DILA aux dépenses de fonctionnement du groupement d'intérêt public « portail d'accès à la publicité légale des entreprises » (GIP PPLE) de l'exercice 2022.

2) Applications métiers

Les crédits relatifs aux applications informatiques métiers de diffusion légale portent principalement sur la maintenance du site internet Légifrance, des bases de données juridiques, des applications SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), BOAMPWeb ou encore de l'application SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs). Ils ont été exécutés à hauteur de 2 895 264 € en AE et 3 049 574 € en CP contre une dotation prévue au PAP de 2 679 566 € en AE et 2 529 564 € en CP. L'exécution plus élevée en CP est principalement liée au retard des travaux d'évolution de SOLON dont la mise en production, prévue fin 2021, a finalement été réalisée en 2022.

3) Hébergement applicatif

En 2022, les coûts d'hébergement applicatif du domaine de l'information légale se chiffrent à 1 756 922 € en AE et 2 005 364 € en CP contre une prévision initiale s'élevant à 2 286 384 € en AE et 1 595 854 € en CP. Le dépassement en CP est lié à la facturation et au paiement du dernier trimestre 2022, pour lequel la prévision de CP avait été prévue en 2023.

4) Études générales, audits et domaine échange

Exécutées pour un montant total s'élevant à 32 406 € en AE et en CP, les dépenses relatives au domaine échanges de de diffusion légale (E-mailing) ont été initialement chiffrées au PAP 2022 à 85 589 € en AE et en CP.

Les crédits relevant de la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » ont été budgétés en LFI 2022 à hauteur de 11 004 384 € en AE et 12 262 020 € en CP. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 13 789 266 € en AE et 14 563 335 € en CP. La sur-exécution constatée au niveau de cette sous-action s'explique principalement par les dépenses informatiques de sécurité. En effet, la DILA a fortement augmenté le niveau de sécurité de ses sites internet et applications et renforcé la robustesse de son infrastructure informatique en raison des menaces de cyberattaques qui se sont accrues en 2022. Les crédits couverts par cette sous-action concernent ainsi les activités budgétaires suivantes :

1) Les services d'infrastructures informatiques

Exécutées à hauteur de 8 613 998 € en AE et 9 587 095 € en CP contre une prévision initiale de 8 440 997 € en AE et 9 204 720 € en CP, les dépenses relatives aux services d'infrastructure informatique portent sur les activités budgétaires suivantes :

- l'hébergement applicatif, comprenant notamment le renouvellement des marchés publics d'hébergement de la DILA, exécuté à hauteur de 6 898 541 € en AE et 7 059 883 € en CP contre une prévision de 7 610 997 € en AE et 7 530 843 € en CP ;
- l'hébergement nu qui couvre les prestations assurées par la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) sur les sites de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois, exécuté à hauteur de 193 383 € en CP contre une prévision de 300 000 € en CP. L'exécution en AE est négative (-8 444 €) en raison d'un retrait d'engagement juridique basculé (REJB) ;
- les services de transport de données qui portent essentiellement sur la location et la maintenance des réseaux interministériels, exécutés à hauteur de 513 406 € en AE et 678 984 € en CP contre une prévision de 315 000 € en AE et 585 332 € en CP ;
- les services de sécurité informatique, exécutés à hauteur de 1 210 495 € en AE et 1 454 845 € en CP contre une prévision de 515 000 € en AE et 788 545 € en CP.

2) Les services bureautiques

Exécutées à hauteur de 1 444 198 € en AE et 1 926 243 € en CP contre une prévision initiale de 1 661 200 € en AE et 2 123 114 € en CP, les dépenses relatives aux services bureautiques portent sur les activités budgétaires suivantes :

- les postes de travail qui portent notamment sur le matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques), exécutés à hauteur de 1 316 013 € en AE et 1 697 566 € en CP contre une prévision de 1 565 000 € en AE et 1 994 414 € en CP ;
- les télécommunications individuelles dont les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle, exécutées à hauteur de 150 385 € en AE et 172 061 € en CP contre une prévision de 70 000 € en AE et en CP. Cette sur-exécution s'explique par une sous-estimation des dépenses de support et maintenance informatique notamment liée à l'obsolescence des briques de téléphonie ;

- les solutions d'impression correspondant aux services d'impressions individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs, exécutées à hauteur -22 201 € du fait des REJB et 56 616 € en CP contre une prévision de 26 200 € en AE et 58 700 € en CP.

3) Les services applicatifs

Les crédits relatifs aux services applicatifs déclinés par domaines (pilotage, RH, finances, juridique...) ont été exécutés à hauteur de 1 723 083 € en AE et 883 722 € en CP contre une dotation prévue au PAP de 869 657 € en AE et 901 656 € en CP. Ces dépenses intègrent notamment les travaux sur un nouveau système d'information des ressources humaines (SIRH) de la DILA. Le marché comportant une part forfaitaire, un engagement ferme de 4 ans a été réalisé alors que la prévision initiale était en AE = CP. Cet engagement ferme de 0,8 M€ justifie la sur-exécution en AE.

4) Les applications d'infrastructure

Les dépenses d'applications d'infrastructure rattachées à la sous-action 2 portent sur la maintenance des outils du studio graphique ainsi que les licences associées. Elles ont été exécutées à hauteur de 90 420 € en AE et 88 740 € en CP contre une dotation prévue au PAP de 100 000 € en AE et en CP.

5) Les activités informatiques diverses

Ces dépenses transverses sont liées à la sécurité des systèmes d'information et au renouvellement des marchés d'hébergement de la DILA qui occasionnent des dépenses supplémentaires. Non prévues au PAP 2022 sur cette activité, ces prestations d'ingénierie et d'expertise au sein des équipes d'intégration ont généré une exécution de 1 614 838 € en AE et 1 799 057 € en CP.

6) Les études et audits informatiques

Programmées au PAP sur l'action du 2 du programme 623, les études générales et audits informatiques ont été réalisées pour un total de 302 729 € en AE et 278 479 € en CP.

OPÉRATIONS EN CAPITAL

Les dépenses d'investissement regroupées sur l'action 1 du programme 623 visent notamment à moderniser les processus de production et de diffusion de la norme juridique et à renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique. L'exécution est de 6 595 473 € en AE et 7 939 580 € en CP contre une prévision chiffrée à 12 655 000 € en AE et 7 880 000 € en CP. L'écart à la prévision en AE s'explique par l'affectation complémentaire de 5 M€ sur la tranche fonctionnelle NOPN décrite ci-dessous. Les retrait d'engagements juridiques basculés (REJB) s'établissant à 256 392 €, l'exécution réelle en AE est de 6 851 865 €.

Les investissements dédiés à la production régaliennne et rattachés à la sous-action 1 « Diffusion légale » se chiffrent à 3 649 083 € en AE et 3 687 730 € en CP contre une prévision de 8 515 000 € en AE et 5 390 000 € en CP au PAP 2022 et couvrent les projets d'investissement suivants :

- les développements des « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN), lancés en 2021, ont été poursuivis en 2022 pour un coût de 2 152 067 € en AE et 1 716 741 € en CP. Une affectation complémentaire de 5 000 000 € en AE a été réalisée sur la tranche fonctionnelle portant le budget total du projet NOPN à 10 M€. Après la modernisation du site Légifrance destinée à améliorer l'accès des citoyens aux textes normatifs, la transformation numérique de la chaîne régaliennne se poursuit avec ce projet qui vise à dématérialiser et fluidifier la production des textes normatifs de bout en bout, depuis leur rédaction dans les

ministères jusqu'à leur publication au Journal officiel. Ce projet d'envergure, pluriannuel, s'articule avec des évolutions sur l'ensemble des briques concernées (SOLON, STILA, BDJ) ;

- les évolutions continues du site Légifrance dont les travaux, exécutés à hauteur de 967 075 € en AE et 766 168 € en CP en 2022 contre une prévision au PAP 2022 de 1 000 000 € en AE et CP en 2022 ont permis de proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs. En complément de ces évolutions visant à favoriser et faciliter les usages du site, des mises en production se font régulièrement pour prendre en compte les retours des utilisateurs et pour répondre notamment aux critères des référentiels généraux de sécurité et d'accessibilité numérique ;
- dans le domaine de la transparence économique et financière, des travaux ont également été menés autour du BOAMP. L'exécution de ces crédits a été de 42 188 € en AE et 165 284 € en CP contre une prévision initiale de 700 000 € en AE et 200 000 € en CP au PAP 2022. La consommation des autorisations d'engagement est très inférieure aux prévisions du fait d'un démarrage un peu décalé de la refonte de l'application de collecte et de diffusion des annonces de marchés publics, qui conduira à des engagements surtout en 2023 ;
- les autres dépenses portent sur les évolutions des applications de la chaîne régalienne hors programme NOPN, dont notamment les projets STILA NG et ceux portant sur l'application SIGNALE pour un total exécuté de 487 753 € en AE et 1 039 537 € en CP contre une prévision initiale de 1 815 000 € en AE et 2 690 000 € en CP au PAP 2022.

Les investissements portés par la sous-action 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » se chiffrent à 2 946 390 € en AE et 4 251 850 € en CP contre une prévision de 4 140 000 € en AE et 2 490 000 € en CP au PAP 2022. Ils visent à améliorer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA et couvrent les projets d'investissement suivants :

- pour ce qui est de la performance du système d'information de la DILA, le renouvellement des infrastructures des datacenters de production de Nogent et Rosny a été entamé avec le changement du cœur de réseau en 2021. Il s'est poursuivi avec le renouvellement de l'infrastructure de stockage, l'augmentation de la puissance de calcul et la sécurisation de l'infrastructure d'administration et de sauvegarde des données pour une exécution de 437 681 € en AE et 602 182 € en CP contre une estimation initiale de 300 000 € en AE et 650 000 € en CP au PAP 2022. L'objectif est de disposer d'un véritable plan de reprise d'activité des applications régaliennes en temps réel en cas d'incident sur un datacenter ;
- la finalisation du projet de refonte de l'infrastructure SOLON/STILA a nécessité des adaptations en 2022 qui ont été exécutées à hauteur de 32 183 € en AE et 439 923 € en CP contre une prévision de 300 000 € en AE et en CP au PAP 2022. Ces évolutions permettent d'automatiser les bascules serveur entre les sites, avec la même fluidité que les bascules réseau qui étaient déjà réalisées entre les sites de Nogent et Rosny ;
- le projet de renouvellement des licences Microsoft Datacenter initialement prévu à 600 000 € en AE et en CP au PAP 2022, a été reporté et n'a donc donné lieu à aucune exécution au titre de l'année 2022 ;
- les développements destinés à sécuriser et renforcer l'infrastructure de l'annuaire d'entreprise qui est au cœur de la messagerie et de la plupart des authentifications dont STILA (projet AD sécurisé, Active Directory) ont été exécutés à hauteur de 44 768 € en AE et 605 369 € en CP contre une prévision initiale de 600 000 € en AE et 250 000 € en CP au PAP 2022, la réalisation du projet ayant été anticipée dans le contexte de renforcement de la cybersécurité ;
- la mise en œuvre de la plateforme d'administration sécurisée initialement prévue à hauteur de 600 000 € en AE et 400 000 € en CP a été reportée et n'a donné lieu à aucune exécution au titre de l'année 2022 ;

- le projet EXADATA portant sur l'acquisition d'une nouvelle infrastructure pouvant générer une économie sur la maintenance des bases de données juridiques, initialement prévu pour un montant de 1 450 000 € en AE au PAP 2022 a été reporté et n'a donné lieu à aucune exécution au titre de l'année 2022 ;
- les autres dépenses d'investissement concernant les *évolutions des outils de gestion* ont été exécutées à hauteur de 409 369 € en AE et 313 940 € en CP contre une prévision de 140 000 € en AE et en CP au PAP 2022. Celles portant sur *l'acquisition de matériel divers* (renouvellement des switchs sur Desaix) ont été exécutées à hauteur de 25 040 € en AE et 42 413 € en CP contre une prévision de 150 000 € en AE et en CP au PAP 2022 ;
- de nouveaux projets d'investissements non prévus au PAP 2022 ont été réalisés :
 - refonte du socle technique* pour une exécution de 658 979 € en AE et en CP ;
 - projet de « Sauvegarde à froid »* des données des data-centers de Nogent-sur-Marne et Rosny-sous-Bois pour permettre une reprise d'activité rapide en cas d'attaque par rançongiciel pour une exécution de 1 558 396 € en AE et en CP.

L'écart en AE s'explique par les REJB de projets antérieurs finalisés pour un montant total de -220 025 €.

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets réalisés :

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions PAP 2022		Exécution 2022	
	AE	CP	AE	CP
Évolutions Légifrance (LGF)	1 000 000	1 000 000	967 075	766 168
Évolutions applications de dépôt des annonces	165 000	240 000	299 030	142 459
NOPN	5 000 000	1 500 000	2 152 067	1 716 741
Évolution SOLON 2NG	500 000	400 000		437 595
Évolutions STILA	0	500 000	0	262 485
Évolutions des bases de données juridiques (BDJ)	200 000	650 000		47 948
Évolutions SIGNALE	300 000	250 000	188 723	149 050
Boamp Formulaires	700 000	200 000	42 188	165 284
ELK (moteur de recherche LGF)	650 000	650 000	0	0
Sous-action 1 : Diffusion légale	8 515 000	5 390 000	3 649 083	3 687 730
Évolutions outils de gestion	140 000	140 000	409 369	313 940
Infrastructures refonte SOLON/STILA (stockage)	300 000	300 000	32 183	439 923
Renouvellement des switchs de Desaix	50 000	50 000	25 040	42 413
Télétravail	50 000	50 000	0	0
Puissance de calcul Nogent-Rosny	300 000	650 000	437 681	602 182
Salles de réunions	50 000	50 000	0	0
AD sécurisé	600 000	250 000	44 768	605 369
Plateforme d'administration sécurisée	600 000	400 000	0	0
Cœur de réseau				30 648
Renouvellement licences Microsoft datacenter	600 000	600 000	0	0
Refonte du socle technique			658 979	658 979
Sauvegarde			1 558 396	1 558 396
Exadata	1 450 000	0	0	0
Retraits d'engagements juridiques basculés (REJB) sur projets terminés			-220 025	
Sous-action 2 : Infrastructure et sécurité	4 140 000	2 490 000	2 946 391	4 251 850
Total Action 1 : Accès au droit et diffusion légale	12 655 000	7 880 000	6 595 474	7 939 580

ACTION**02 – Information administrative et vie publique**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	9 953 648	9 191 585		9 510 408	8 951 570	
Achats et services extérieurs	9 953 648	9 191 585		9 510 408	8 951 570	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	7 947 669	3 485 312		6 578 669	4 069 054	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	7 947 669	3 485 312		6 578 669	4 069 054	
Total	17 901 317	12 676 897		16 089 077	13 020 624	

L'action 2 « information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe l'ensemble des crédits budgétaires nécessaires à la conception et au fonctionnement des services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle finance également les dépenses relatives aux activités d'éditeur public de la DILA et de diffusion d'informations sur l'actualité politique, économique, sociale, nationale et européenne permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques et garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat publics qu'ils soient sur support papier ou au format numérique.

Nature de dépenses	LFI 2022		Exécution	
	AE	CP	AE	CP
Opérations courantes	5 656 200	5 057 281	4 630 731	4 538 256
Opérations en capital	7 747 669	6 138 669	2 582 243	3 361 542
Sous-action 1 information administrative	13 403 869	11 195 950	7 212 974	7 899 798
Opérations courantes	4 297 448	4 453 128	4 560 855	4 413 314
Opérations en capital	200 000	440 000	903 069	707 512
Sous-action 2 édition publique, publications et imprimerie	4 497 448	4 893 128	5 463 924	5 120 826
Total action 2 information administrative et vie publique	17 901 317	16 089 077	12 676 898	13 020 624

Initialement programmés en loi de finances initiale (LFI) pour 2022 à hauteur de 17 901 317 € en AE et 16 089 077 € en CP, les crédits de l'action 2 ont été exécutés pour un montant total de 12 676 897 € en AE et 13 020 624 € en CP.

Elle comprend, depuis 2022, deux sous-actions :

- La sous-action 1 « information administrative » dont l'exécution des crédits 2022 se chiffre à 7 212 974 € en AE et 7 899 798 € en CP pour un montant prévisionnel inscrit en LFI de 13 403 869 € en AE et 11 195 950 € en CP ;
- La sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » dont les crédits ont été exécutés en 2022 à hauteur de 5 463 924 € en AE et 5 120 827 € en CP pour une estimation initiale d'un montant de 4 497 448 € en AE et 4 893 127 € en CP.

En outre, en application de l'article 18-II de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont justifiés en distinguant les opérations courantes des opérations en capital.

OPÉRATIONS COURANTES

La section relative aux opérations courantes de l'action 2 du programme 623 retrace l'exécution des crédits de fonctionnement (titre 3) afférents aux activités de renseignement administratif multicanal. Elle regroupe les dépenses informatiques (hébergement, gestion des applications, des sites internet...), d'édition, d'imprimerie ainsi que celles liées aux activités de promotion des produits.

En 2022, la consommation de ces crédits s'établit à 9 191 586 € en AE et 8 951 570 € en CP contre un montant estimatif inscrit au PAP s'élevant à 9 953 648 € en AE et 9 510 408 € en CP.

Les crédits relevant de la sous-action 1 « information administrative » financent les activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leur droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue en particulier au développement des démarches en ligne dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis le site internet « service-public.fr ».

Budgétés au PAP pour un montant global de 5 656 200 € en AE et 5 057 281 € en CP, les crédits de fonctionnement de cette sous-action ont été exécutés au titre de l'exercice 2022 à hauteur de 4 630 731 € et 4 538 256 €.

Ces crédits portent sur les activités budgétaires suivantes :

1) Applications de l'administration numérique

Les dépenses de titre 3 relevant de cette activité budgétaire financent les besoins en maintenance et support des sites et applications dédiées à l'information administrative et du SIAN (système d'information de l'administration numérique) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Elles s'élèvent en 2022 à 1 231 264 € en AE et 965 129 € en CP contre une prévision d'exécution au PAP 2022 à hauteur de 1 015 046 € en AE et 983 764 € en CP. L'écart en AE s'explique par l'engagement pluriannuel de la maintenance « ID sphere » qui avait été programmée pour un an.

2) Domaine échange administration numérique

Les crédits de fonctionnement dédiés au financement du système de transmission des démarches en ligne depuis le site « service-public.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter ont été consommés à hauteur de 1 189 352 € en AE et 1 328 858 € en CP contre une dotation 2022 prévue au PAP d'un montant de 786 000 € en AE et 876 208 € en CP. L'écart à la prévision s'explique par une erreur de ventilation des dépenses liées aux outils de renseignement administratif entre les activités de domaine échange et de services mutualisés. Cet élément justifie également la sous-exécution constatée sur l'activité de services mutualisés. Les coûts relatifs au projet de plateforme omnicanale ont ainsi été rattachés au domaine échange alors qu'ils avaient été programmés en services mutualisés au PAP 2022.

3) Services mutualisés

Les crédits budgétaires destinés à couvrir les dépenses liées aux actions transverses non dédiées (urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée) ont été consommés en AE et CP à hauteur de 174 097 € et 194 023 € pour une enveloppe prévisionnelle allouée pour 2022 de 933 221 € en AE et en CP.

4) Hébergement administration numérique

En 2022, les coûts d'hébergement des sites internet « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif se chiffrent à hauteur de 1 255 410 € en AE et 1 384 158 € en CP contre une prévision inscrite en LFI s'élevant à 1 440 309 € en AE et 820 284 € en CP. En CP, le montant des dépenses d'hébergement dépasse la prévision en raison du paiement du dernier trimestre 2022 dont la couverture en CP avait été prévu en 2023. Pour faciliter l'exécution et améliorer la prévision, la facturation des prestations d'hébergement devient mensuelle en 2023.

5) Renseignement administratif

Exécutées pour un montant total s'élevant à 780 608 € en AE et 666 088 € en CP, les dépenses de renseignement administratif évaluées au PAP 2022 à hauteur de 848 000 € en AE et 866 990 € en CP, portent sur les trois activités budgétaires décrites ci-dessous :

- la gestion des courriels : ces crédits, qui concourent au financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet « service-public.fr » et au traitement des courriels, ont été exécutés à hauteur de 316 273 € en AE et 298 683 € en CP pour une prévision en LFI 2022 de 340 000 € en AE et 350 338 € en CP ;
- le renseignement téléphonique : les crédits 2022, prévus pour 227 000 € en AE et 233 250 € en CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (hébergement, gouvernance, communication), ont été consommés à hauteur de 155 929 € en AE et 136 760 € en CP ;
- le traitement de l'information administrative : les dépenses, programmées au PAP 2022 à hauteur de 281 000 € en AE et 283 401 € en CP notamment dans le but de mettre à jour des informations de l'annuaire de l'administration et services nationaux, administrations et services de proximité, ont été exécutées pour un total de 308 406 € en AE et 230 645 € en CP.

6) Études générales et audits

Cette ligne, estimée à 633 624 € en AE et 576 815 € en CP en LFI ne présente pas de consommation. Les études informatiques ont été exécutées sur l'activité « études et audit » imputées sur la sous-action 2 de l'action 1 (0,3 M€ en AE et CP).

L'exécution totale des crédits composant la sous-action 2 « édition publique, publications et imprimerie » se chiffre quant à elle à 4 560 855 € en AE et 4 413 314 € en CP contre une prévision en AE et CP inscrite au PAP d'un montant de 4 297 448 € et 4 453 128 €. La consommation de ces crédits vise à assurer l'accès des citoyens à la vie publique et au débat public en finançant les travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

1) Impressions

Les dépenses de l'imprimerie s'élèvent à 3 433 153 € en AE et 3 148 496 € en CP contre une prévision de 2 886 580 € en AE et 3 001 134 €.

Ces dépenses portent sur les activités budgétaires suivantes :

- les matières premières et fournitures ont généré une consommation de 2 231 675 € en AE et 2 152 802 € en CP contre une prévision en LFI 2022 de 1 470 000 € en AE et 1 465 224 € en CP pour le fonctionnement de l'atelier d'impression, à savoir l'achat de papier, de plaques d'impression « offset », de produits associés (encres, vernis, solvants, blanchets...), et de pièces détachées. Ce niveau d'exécution est lié à la hausse importante du coût des matières premières (+40 % concernant le prix de la pâte à papier sur l'année 2022) ;
- la maintenance des matériels de production et location dont les crédits prévus pour 995 000 € en AE et 1 109 232 € en CP ont généré pour l'année 2022 une consommation de 1 033 905 € en AE et 761 739 € en CP. L'écart en CP porte principalement sur des retards de paiement de la location d'une machine d'impression numérique auprès de l'UGAP ;
- la gestion et transport des produits de l'imprimerie dont la consommation 2022 s'établit à hauteur de 160 876 € en AE et 177 907 € en CP contre une estimation de 241 580 € en AE et 244 801 € en CP ;
- la sous-traitance d'impression dont les crédits budgétés au PAP pour 180 000 € en AE et 181 877 € en CP ont consommés 6 697 € en AE et 56 048 € en CP, la DILA veillant à limiter au maximum le recours à la sous-traitance au fil des années.

2) Édition publique

Cette activité budgétaire regroupe l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque « La Documentation française » ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction et de la redevance annuelle versée, dans le cadre de la délégation de service public, au Centre intercommunal de gestion de la petite couronne (CIGPC). Les crédits 2022 inscrits en LFI s'élèvent à 570 000 € en AE et 547 957 € en CP et le montant finalement consommé s'établit à 393 293 € en AE et 434 180 € en CP.

3) Promotion et distribution

Les crédits consacrés au paiement des prestations de diffusion d'ouvrages, de la gestion externalisée des abonnements ainsi qu'aux actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA ont été engagés et payés respectivement à hauteur de 615 225 € et 688 087 € contre une prévision en LFI de 700 000 € en AE et 718 299 € en CP.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses, prévues pour un montant de 140 868 € en AE et 185 737 € en CP et réalisées pour 119 183 € en AE et 142 551 € en CP, comprennent les activités budgétaires ci-dessous :

- Applications informatiques d'imprimerie et d'édition dont la consommation est de 50 756 € en AE et 57 004 € en CP contre un montant de dépenses prévisionnel de 70 000 € en AE et 130 727 € en CP ;
- Les études d'imprimerie et les actions diverses d'édition pour 68 427 € en AE et 85 547 € en CP contre une prévision au PAP de 70 868 € en AE et 55 010 € en CP.

OPÉRATIONS EN CAPITAL

Les opérations d'investissement de l'action 2 du programme 623 comprennent les dépenses informatiques concourant à la modernisation de l'administration numérique et au renforcement de la transparence de la vie et du débat publics. Elles visent également à améliorer des outils de production du département de l'imprimerie. La réalisation de ces investissements, programmés en LFI à hauteur de 7 947 669 € en AE et 6 578 669 € en CP, s'élève à 3 485 312 € en AE et 4 069 054 € en CP.

Sur l'exercice 2022, les crédits dédiés aux dépenses de titre 5 de la sous-action 1 « Information administrative » ont été consommés à hauteur de 2 582 243 € en AE et 3 361 542 € en CP contre une prévision initiale au PAP de 7 747 669 € en AE et 6 138 669 € en CP. Ces crédits ont notamment permis le financement des projets informatiques suivants :

- la modernisation du site « service-public.fr » pour un montant 1 341 626 € en AE et 1 589 218 € en CP contre une estimation de 1 500 000 € en AE et 1 400 000 € en CP au PAP;
- les évolutions réalisées sur le nouveau site unique dédié aux entreprises (« Entreprendre.Service-Public.fr ») à hauteur de 468 407 € en AE et 645 337 € en CP contre une prévision 2022 s'élevant à pour 500 000 € en AE et 1 050 000 € en CP ;
- les évolutions des démarches en ligne existantes et le développement de nouvelles démarches en ligne pour 583 569 € en AE et 803 893 € en CP. Un rétablissement de crédit a été opéré pour un montant de 376 220 € en AE et CP en toute fin d'année. Il porte sur le remboursement, par le ministère de l'Intérieur, d'une partie des dépenses supportées par la DILA en 2021 pour réaliser la démarche d'inscription en ligne sur les listes électorales (DILE). Compte tenu de cette atténuation de dépenses, la charge nette est ainsi de 207 349 € en AE et 427 673 € en CP sur les projets de démarches ;
- les évolutions de l'outil G6K, estimées à 350 000 € en AE et 368 000 € en CP, ont été exécutées à hauteur de 193 602 € en AE et 276 594 € en CP. Cet outil permet de créer des simulateurs et des modèles de documents, ainsi que des cerfas guidés, pour les mettre en ligne sur le site « service-public.fr » ;
- les travaux de refonte et d'évolutions du SIAN initialement prévus à hauteur de 750 000 € en AE et 770 000 € en CP et réalisés pour 140 260 € en AE et 243 730 € en CP ;
- les évolutions de l'annuaire de l'administration estimées au PAP à hauteur de 450 000 € en AE=CP et réalisées pour 231 080 € en AE et 178 990 € en CP ;

En 2022, 903 069 € en AE et 707 512 € en CP ont été consacrés au financement des investissements de la sous-action 2 « Édition publique, publications et imprimerie ». Programmés au PAP à hauteur de 200 000 € en AE et 440 000 € en CP pour les investissements de l'imprimerie, ils se répartissent de la manière suivante :

- des opérations de modernisation de l'imprimerie pour 363 473 € en AE et 127 746 € en CP concernant :
 - l'acquisition d'un stacker mobile pour 204 200 € en AE et 45 294 € en CP. La consommation de CP constatée porte sur une avance versée au fournisseur, le reste à payer attendu en 2023 sera versé après livraison et validation du service régulier ;
 - la remise à niveau de l'encarteuse-piqueuse, pour laquelle la dépense a été engagée en 2021, a été livrée et payée générant une consommation en AE de 10 490 € et en CP de 79 692 € ;
 - l'acquisition de divers petits matériels initiée en fin d'année 2022 afin d'améliorer les outils de production pour une exécution globale de 176 233 € en AE (massicot, bac à colle, scie à ruban, pelliculeuse et couteau de pliage) et 2 760 € en CP.
- des opérations prévues en sous-action 1 et exécutées sur cette sous-action 2 :
 - la poursuite des évolutions du site « vie-publique.fr » à hauteur de 461 838 € en AE et 552 175 € en CP afin d'en améliorer la qualité et d'en renforcer la sécurité pour une prévision au PAP de 500 000 € en AE et 470 000 € en CP inscrite à tort sur la sous-action 1 ;
 - des travaux relatifs aux démarches en lignes pour 51 619 € en AE et 27 591 € en CP exécutés à tort sur la sous-action 2.

Édition et diffusion

Programme n° 623 | Justification au premier euro

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des opérations d'investissement :

PROJETS INVESTISSEMENTS	Prévisions 2022		EXÉCUTION 2022	
	AE	CP	AE	CP
Démarches en ligne 2020			-15 180	
Démarches en ligne 2021		182 000	-376 220	-376 220
Démarches en ligne 2022	900 000	773 669	171 058	189 305
Évolutions démarches existantes	600 000	675 000	427 691	614 588
SP itérations 2021	0	250 000	-81	
SP itérations 2022	1 500 000	1 150 000	1 341 626	1 589 218
SP Entreprise	1 000 000	1 050 000	468 407	645 337
Annuaire	450 000	450 000	231 080	178 990
Outil G6K	350 000	368 000	193 602	276 594
Évolutions techniques du socle SIAN	300 000	320 000	27 578	29 851
Refonte technique du SIAN	900 000	450 000	112 682	213 879
Évolutions vie-publique.fr	700 000	470 000		
Projets d'innovation	1 047 669			
Sous-action 1 : Information administrative	7 747 669	6 138 669	2 582 243	3 361 542
Démarches en ligne 2022			51 619	27 591
Évolutions vie-publique.fr			461 177	552 175
Automatisation de l'imposition et BAT en ligne		90 000	204 200	45 294
Encarteuse		250 000	9 841	79 692
Modernisation des outils de production	200 000	100 000	176 233	2 760
Sous-action 2 : Édition publique, publications et imprimerie	200 000	440 000	903 069	707 512
Total	7 947 669	6 578 669	3 485 312	4 069 054

PROGRAMME 624
Pilotage et ressources humaines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne DUCLOS-GRISIER

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » intègre la totalité des dépenses de personnel de la DILA ainsi que celles de la Société anonyme de composition et d'impression du Journal officiel (SACIJO). Il comprend en outre le financement des caisses de retraite complémentaires et des plans de départ volontaire des agents de droit privé de la DILA et des personnels de la SACIJO. Ce programme porte enfin sur l'ensemble des dépenses liées au pilotage, à la communication, aux moyens logistiques et humains transverses de la DILA.

Les dépenses du programme se chiffrent en 2022 à 97,8 M€ en CP pour une prévision en LFI de 104,4 M€. La ressource disponible s'établit à 102,8 M€ compte tenu de l'ouverture, en loi de finances rectificative (LFR), de 0,3 M€ de crédits de personnel hors CAS « Pensions » pour financer la mesure de revalorisation, au 1^{er} juillet 2022, des agents publics et de l'annulation, également en LFR, de 1,9 M€ de CP au titre des économies constatées hors dépenses de personnel.

Les dépenses de personnel se chiffrent à 61,9 M€ pour une ressource de 63,2 M€. Elles augmentent de 1,1 M€ par rapport à 2021 sous les effets conjugués des hausses de rémunération (augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique et revalorisation conventionnelle de 2 % des salariés de droit privé) et de l'augmentation des dépenses hors du périmètre du plafond d'emplois.

Les dépenses relatives à la SACIJO s'établissent à 28,2 M€ pour une prévision en LFI de 32,9 M€. Elles sont constituées pour l'essentiel de la rémunération des salariés de la société (moins de 140 salariés permanents) et du financement des caisses de retraite complémentaires. Les dépenses diminuent en raison de la baisse des effectifs liée au plan 3M, « mutualisation, mutation et modernisation » de la SACIJO.

La DILA poursuit ses actions en faveur de l'apprentissage et s'inscrit pleinement dans le cadre des engagements de l'État employeur exemplaire. En 2022, 28 apprentis, ont été accueillis dans des métiers diversifiés tels que le numérique, la communication, le management, l'impression et la gestion pour un coût total de près de 0,6 M€.

La participation de la DILA aux caisses de retraite complémentaire concerne les agents de droit privé de la DILA et les personnels de la SACIJO. Elle augmente par rapport à 2021 pour atteindre 23 M€. La part inscrite en titre 3, propre à la SACIJO, reste stable à 9,8 M€. La part financée en titre 2, pour les personnels DILA, représente 13,2 M€ contre 13 M€ en 2021.

Les dépenses de soutien hors titre 2 s'élèvent à 7,7 M€ en 2022 pour une prévision de 8,7 M€. Inscrits au plan stratégique, les objectifs de rationalisation des moyens sont poursuivis pour garantir une maîtrise des dépenses de fonctionnement courant. Les dépenses de fonctionnement s'établissent ainsi à 6,1 M€ et diminuent de 0,3 M€ par rapport à 2021 notamment en raison de la réduction des dépenses de pilotage et de gestion de l'immobilier et de la logistique. Les crédits d'investissements (titre 5) dédiés notamment aux travaux structurants du site de Desaix se chiffrent à 1,6 M€. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur immobilier et visent à la modernisation du site pour rationaliser l'occupation des espaces, assurer la mise aux normes des bâtiments, augmenter les performances énergétiques et améliorer la qualité de vie au travail des agents.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Ratio d'efficacité bureautique

INDICATEUR 1.2 : Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

INDICATEUR 1.3 : Bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

OBJECTIF 2 : Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR 2.1 : Efficacité de la gestion immobilière

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Objectifs et indicateurs de performance

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR

1.1 – Ratio d'efficacité bureautique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité bureautique	€/poste	1 974	1 968	1 790	1 830	1 717

Commentaires techniques

Source des données : Sous-direction des systèmes d'information.

Mode de calcul : Au numérateur : coût des achats de PC fixes et portables, imprimantes, serveurs et licences bureautiques, maintenance, télécommunications, support de proximité, formations bureautiques (conformément au périmètre de l'indicateur interministériel).

Au dénominateur : nombre total de postes de travail (fixes et portables) gérés pour l'ensemble de la mission par le département des infrastructures et des services.

Commentaires : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'assistance bureautique est en partie sous-traitée auprès d'un prestataire extérieur. La DILA a gardé la charge de l'achat de ses postes informatiques.

INDICATEUR

1.2 – Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines	%	3,29	3,48	3,4	3,34	3,4

Commentaires techniques

Source des données : département des ressources humaines et données RH issues de l'application de gestion Pléiades.

Mode de calcul : au numérateur, les effectifs gérants et au dénominateur les effectifs gérés.

Commentaires : le ratio interministériel d'efficacité de la gestion des ressources humaines rapporte les effectifs gérants (en ETPT), consacrant la majeure partie de leur temps à la gestion des RH (pilotage, recrutements, administration, formation, paye, conditions de travail...), aux effectifs gérés, soit la moyenne du nombre de fiches de paie établies, y compris les personnels temporaires.

INDICATEUR

1.3 – Bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	5,23	6,8	5,7	8,09	5,9
Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	Nb	28	33	28	39	28
Part des femmes dans les bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	71	66,7	71	62	71

Commentaires techniques

Source des données : département des ressources humaines.

Mode de calcul : le ratio d'emploi de travailleurs handicapés est calculé en pourcentage des effectifs réels (hors les mises à disposition).

Commentaires : le ratio tient compte des seuls travailleurs handicapés déclarés et d'unités déductibles acquises à la suite des travaux confiés à des établissements d'aide par le travail (ESAT).

ANALYSE DES RÉSULTATS

1.1 Ratio d'efficacité bureautique

Le ratio d'efficacité bureautique constaté en 2022 est de 1 830 €, inférieur au résultat de l'année 2021 (1 968 €) et légèrement supérieur à la prévision.

Les années 2020 et 2021 ont nécessité des dépenses particulières pour s'adapter au contexte de la crise sanitaire. En effet, les agents ont été équipés d'ordinateurs portables, en substitution des postes fixes en service, et pour certains, d'écrans supplémentaires, de caméras, de casques et de kits mains libres nécessaires au déploiement à grande échelle et dans des délais contraints du travail à distance obligatoire qui s'est poursuivi en 2021. A cela s'est ajoutée l'installation de solutions collaboratives et de visioconférence pour maintenir le lien entre les équipes. Par ailleurs, la reprise du travail sur site par intermittence et la mise en place des accords liés au télétravail de droit commun ont nécessité en parallèle de renforcer et d'optimiser le matériel informatique de plusieurs salles de réunions afin de permettre la tenue de séances mixtes (présentiel + distanciel), aménagements qui se sont étalés sur 2021 et surtout 2022. Après ces grandes vagues d'investissements en équipement, les achats de matériel informatique en 2022 ont été réduits et limités aux strictes nécessités.

Les outils informatiques mis à disposition des agents font l'objet d'une évaluation constante afin d'améliorer la performance. Par ailleurs, l'efficacité de l'assistance aux utilisateurs et la rationalisation des équipements se poursuit.

Le nombre de postes informatiques reste supérieur à l'effectif. En effet, la mise en œuvre des contraintes de sécurité de l'ANSSI impose, dans certains cas, de mettre à disposition d'un même agent plusieurs postes informatiques. La DILA fournit également des postes à des utilisateurs autres que des agents DILA. C'est le cas pour les agents mutualisés et l'atelier graphique de la SACIJO, les agents mis à disposition du centre d'appels interministériel basé à Metz, certains prestataires extérieurs dans les équipes de développement, maintenance, support et d'exploitation informatiques.

Des contraintes techniques et fonctionnelles à distance peuvent impliquer l'utilisation de matériel supplémentaire pour garantir la continuité des services. Enfin, plus d'une dizaine de postes est également positionnée en salle de formation pour assurer les formations informatiques internes des agents.

A noter que depuis février 2021, une politique d'attribution du matériel informatique est entrée en application. Cette politique, annexée au schéma directeur des systèmes d'information de la DILA, détermine la configuration et les caractéristiques des postes informatiques des utilisateurs pour chacun des profils types définis. Ainsi, elle prévoit d'affecter à chaque agent le matériel adapté à ses besoins pour exercer son activité sur site ou à distance, en intégrant

la nécessaire continuité d'activité de la DILA en cas de situations particulières (pandémie, canicule, grèves de transport, etc.) tout en visant l'efficacité en matière budgétaire.

1.2 Ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines

Le résultat 2022 du ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines, soit 3,34 %, est inférieur à la prévision initiale (3,4 %) en raison notamment de départs (effectif gérant) remplacés plus tardivement que prévu et d'absences de longue durée. Cette amélioration est conjoncturelle.

Par rapport au ratio 2021 avec le réel 2022, l'effectif gérant baisse de 4,1 % alors que l'effectif géré reste relativement stable (-0,04 %).

1.3 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

Le résultat de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi de personnes handicapées est de 8,09 %, en amélioration par rapport à 2021 (6,8 %) et supérieur à la prévision initiale (5,7 %). Cette évolution très favorable s'explique à la fois par la légère baisse des effectifs rémunérés, par le recrutement de personnes en situation de handicap et par la sensibilisation des agents à l'intérêt de déclarer leur handicap.

Avec un recrutement d'agent RQTH et quatre agents reconnus RQTH courant 2022, la DILA emploie 39 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi à fin décembre 2022 contre 33 en 2021. La cible 2022 fixée à 28 bénéficiaires est dépassée. La DILA continue d'affirmer son engagement dans l'égalité professionnelle et poursuit son plan volontariste en faveur du recrutement, de l'intégration et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. En effet, la DILA participe à des campagnes de sensibilisation et à des événements en faveur de l'accueil des personnes en situation de handicap ; elle vise à développer l'emploi de personnel handicapé en partenariat avec la DSAF des services de la Première ministre et Pôle emploi. Une charte handicap déclinée en plan d'actions a été élaborée en concertation avec les représentants du personnel. Ces actions ont été menées dans le cadre de la démarche de double labellisation égalité-diversité, label obtenu début janvier 2021 pour l'ensemble des services du Premier ministre.

Par ailleurs, des travaux immobiliers de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (installation des rampes d'accès, mise en place de portes automatisées, etc.) sur le site ont été réalisés. De plus, à la suite d'un audit d'accessibilité aux locaux, les recommandations ont permis d'identifier des possibilités d'améliorations qui ont été intégrées dans le schéma directeur immobilier de la DILA.

OBJECTIF

2 – Rationaliser l'occupation du parc immobilier

INDICATEUR

2.1 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Ratio SUN / poste de travail	m ² /poste de travail	13,6	13,1	13,6	12,24	12,8

Commentaires techniques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services pour les surfaces ; département des ressources humaines pour les effectifs.

Mode de calcul : afin de faciliter la comparaison interministérielle, les surfaces industrielles ne sont pas prises en compte pour le calcul du ratio SUN par poste de travail, qui est ici publié pour les seules surfaces de bureaux, avec les effectifs physiques correspondants.

Commentaires : la cible 2022 actualisée et la cible 2023 inscrites au PAP 2023 sont de 12,8 m².

ANALYSE DES RÉSULTATS

2.1 Efficience de la gestion immobilière

Le résultat 2022 de l'indicateur de SUN par poste de travail est de 12,24 m², légèrement inférieur à la prévision actualisée 2022 définie à 12,8 m² et inférieur au résultat 2021 (13,1 m²). Ce résultat est le fruit des actions décrites ci-dessous et d'un travail de densification de l'occupation des bureaux par l'ajout de postes de travail lorsqu'il a été possible de le faire sans nuire au cadre de vie

Le schéma directeur immobilier pluriannuel de la DILA, validé par la direction au 1^{er} trimestre 2022, est entré dans sa phase de mise en œuvre. De nombreuses opérations d'aménagement et de rénovation, de déménagements successifs, ont permis de réaliser une première étape significative des travaux d'optimisation de l'occupation des locaux. Ces différentes opérations ont permis de réduire les surfaces occupées sur le site de Ségur de 338 m² à la fin 2022. En effet, dans le cadre de la poursuite de la rationalisation immobilière et de la réalisation d'économies substantielles de loyer mais également pour faciliter les échanges entre les agents, la DILA regroupe chaque année, en fonction de l'avancement des travaux d'aménagement des locaux du site historique de la DILA dit « Desaix », un maximum d'agents en poste sur le site de « Ségur » vers le site « Desaix ». Ce fut le cas en 2022 avec la relocalisation à « Desaix » du département des affaires financières.

Pour le site de Metz, une nouvelle convention d'utilisation a été signée en septembre 2022 et a été l'occasion d'adapter les surfaces de bureaux aux besoins du centre d'appels interministériel. L'ensemble de ces actions a eu un impact positif sur l'évolution de l'indicateur d'efficience de la gestion immobilière.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

PRÉSENTATION DES CRÉDITS SELON L'ARTICLE 18-II DE LA LOLF

Section / Nature de dépense	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	102 967 482	97 555 126		102 573 667	96 158 280	
Achats et services extérieurs	40 071 342	35 694 058		39 677 527	34 300 089	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Total	104 267 482	99 333 059		104 408 667	97 758 775	

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTION ET SECTION

Action / Section	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	8 511 342	9 240 226		8 652 527	7 668 819	
Section des opérations courantes	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
02 – Promotion et distribution des publications						
Section des opérations courantes						
Section des opérations en capital						
03 – Dépenses de personnel	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations courantes	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Section des opérations en capital						
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Section des opérations courantes	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Section des opérations en capital						
Total	104 267 482	99 333 059		104 408 667	97 758 775	

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/01/2022		739 480						
Total		739 480						

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022	300 000		300 000					
01/12/2022						1 953 416		1 924 155
Total	300 000		300 000			1 953 416		1 924 155

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	300 000	739 480	300 000			1 953 416		1 924 155

Justification au premier euro

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1205 – Catégorie A+	0,00	7,63	8,00	0,00	7,42	-0,58
1206 – Catégorie A	0,00	80,05	87,52	0,00	81,39	-6,13
1207 – Catégorie B	0,00	21,91	16,00	0,00	19,55	+3,55
1208 – Catégorie C	0,00	42,07	50,50	0,00	40,06	-10,44
1209 – Contractuels	0,00	331,80	371,98	0,00	332,67	-39,31
Total	0,00	483,46	534,00	0,00	481,09	-52,91

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1205 – Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	-0,21	+0,36	-0,57
1206 – Catégorie A	0,00	+0,50	0,00	+0,84	-0,51	+1,35
1207 – Catégorie B	0,00	0,00	0,00	-2,36	-0,41	-1,95
1208 – Catégorie C	0,00	0,00	0,00	-2,01	-0,88	-1,13
1209 – Contractuels	0,00	+4,00	-0,02	-3,11	-5,21	+2,10
Total	0,00	+4,50	-0,02	-6,85	-6,65	-0,20

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties		Mois moyen des sorties	Entrées		Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
		dont départs en retraite			dont primo recrutements		Réalisation	Prévision PAP
1205 – Catégorie A+	2,00	0,00	7,62	1,00	1,00	9,12	-1,00	0,00
1206 – Catégorie A	9,00	4,00	6,50	10,30	9,90	5,75	+1,30	-1,00
1207 – Catégorie B	4,20	2,00	3,67	2,80	1,00	7,37	-1,40	+2,00
1208 – Catégorie C	2,80	2,00	8,17	0,00	0,00	0,00	-2,80	-1,00
1209 – Contractuels	115,10	3,92	7,00	112,20	101,00	6,62	-2,90	-7,00
Total	133,10	11,92		126,30	112,90		-6,80	-7,00

Les flux enregistrés en ETP (133,1 sorties et 126,3 entrées) retracent l'ensemble des mouvements intervenus au cours de l'année, y compris ceux des personnels contractuels de courte durée et saisonniers, qui représentent la majeure partie des mouvements.

Le schéma d'emplois ainsi réalisé s'élève à -6,8 ETP, conforme à la prévision en LFI 2022 de -7 ETP. Le schéma d'emplois réalisé inclut 14 départs en cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA).

La consommation du plafond d'emplois s'élève à 481 ETPT, soit - 2 ETPT par rapport à l'exercice 2021 (483 ETPT) ainsi répartis :

- -7 ETPT au titre de l'impact du schéma d'emploi 2021 et 2022 ;
- +5 ETPT au titre de la mesure de transfert de +7 ETPT inscrite au PLF 2022.

Cette consommation n'inclut pas, de même que les années précédentes, les 26,6 ETPT d'apprentis.

Le taux d'utilisation du plafond d'emplois ouvert en 2022 (534 ETPT) est de 90 %. L'écart entre le plafond d'emplois et son exécution continue à se réduire, en raison des corrections de plafond réalisées en application de l'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	(en ETPT)					
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2022	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022</i>
Administration centrale	534,00	481,09	+4,50	0,00	-0,02	-6,85	-6,65	-0,20
Total	534,00	481,09	+4,50	0,00	-0,02	-6,85	-6,65	-0,20

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	-7,00	477,70
Total	-7,00	477,70

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
03 – Dépenses de personnel	534,00	481,09
Total	534,00	481,09
Transferts en gestion		0,00

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
27,00	0,35	0,18

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	38 969 220	29 063 354	30 245 877
Cotisations et contributions sociales	3 699 038	14 269 079	12 292 857
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 699 038	3 838 133	3 551 127
– Civils (y.c. ATI)	3 699 038	3 838 133	3 551 127
– Militaires			
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations		10 430 946	8 741 730
Prestations sociales et allocations diverses	18 157 255	19 563 707	19 319 457
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	60 825 513	62 896 140	61 858 191
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	57 126 475	59 058 007	58 307 064
FDC et ADP prévus en titre 2			

En 2022, le montant total des dépenses sur le titre 2 s'élève à 61,9 M€ pour une ressource disponible de 63,2 M€, soit un taux de consommation de 98 %.

La rémunération d'activité et les autres cotisations se chiffrent à 39 M€ (dont 30,2 M€ de dépenses de rémunérations principales et indemnités) pour une prévision en LFI de 39,5 M€.

Le taux de la contribution employeur au CAS pensions pour 2022 est resté inchangé à 74,28 %. Le montant des versements, prévu à hauteur de 3,8 M€ au PAP 2022, s'élève à 3,6 M€, en baisse de 0,1 M€ par rapport à 2021.

Les prestations sociales et allocations diverses, d'un montant de 19,3 M€, recouvrent notamment :

- les versements à la Caisse de pensions des Journaux officiels à hauteur de 13,3 M€ pour une prévision de 13,6 M€ en LFI ;
- les versements effectués au titre des plans CAAPAT et CAVA, les allocations chômage ou encore les dépenses d'action sociale en titre 2 pour un montant total de 5,8 M€.

Le montant global de la dépense est minoré de 0,6 M€ au titre du rétablissement des indemnités journalières par les caisses de sécurité sociale.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	52,57
Exécution 2021 hors CAS Pensions	57,13
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	0,47
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,03
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-0,07
– Mesures de restructuration	-4,96
– Autres dépenses de masse salariale	
Impact du schéma d'emplois	-0,97
EAP schéma d'emplois 2021	-0,40
Schéma d'emplois 2022	-0,57
Mesures catégorielles	
Mesures générales	0,40
Rebasage de la GIPA	0,04
Variation du point de la fonction publique	0,35
Mesures bas salaires	
GVT solde	0,10
GVT positif	0,13
GVT négatif	-0,03
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	5,03
Indemnisation des jours de CET	0,07
Mesures de restructurations	4,97
Autres rebasages	
Autres variations des dépenses de personnel	1,18
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,09
Autres variations	1,09
Total	58,31

Le coût du plan de départ CAVA, défini par la convention du 29 août 2016 et de son avenant du 12 décembre 2019 qui prolonge le dispositif aux salariés nés jusqu'au 31 décembre 1968, atteint 4,97 M€ en 2022 pour une prévision de 4,96 M€ en LFI et une exécution de 4,96 M€ en 2021.

Les autres variations évoluent à la hausse en raison notamment de l'augmentation des cotisations URSSAF dans le cadre des plans de départs et du déficit des caisses de pensions. Ces ajustements sont en partie atténués par la variation du montant des subrogations.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1206 – Catégorie A	66 512	74 307	79 904	57 251	66 543	71 626
1207 – Catégorie B	37 066	49 678	51 090	33 032	44 584	47 010
1208 – Catégorie C	28 939	46 557	43 509	25 167	41 806	38 920
1209 – Contractuels	62 099	87 121	79 408	45 231	65 174	52 093

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Réalisation Titre 3	Réalisation Titre 5	Total
Restauration		252 189		252 189
Famille, vacances		46 117		46 117
Mutuelles, associations		83 450		83 450
Prévention / secours		5 912		5 912
Autres		4 505		4 505
Total		392 173		392 173

Les crédits dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 382 260 € en AE et 392 173 € en CP pour une prévision de 526 650 € en AE et CP en LFI 2022.

Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Restauration

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA. Estimée à 250 000 € en LFI 2022, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents du centre de gouvernement de Ségur (21 agents en 2022). L'exécution 2022 est de 252 189 € en AE et CP.

Le détail est le suivant :

- pour Desaix : 228 906 € ;
- pour Ségur : 23 283 €.

Famille, vacances

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA et diverses prestations (bons de rentrée scolaire, bons de Noël...). En 2022, les dépenses se chiffrent à 38 629 € en AE et 46 117 € en CP pour une prévision LFI inscrite à 82 000 € en AE et en CP.

Associations

La DILA subventionne la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) dont le but est de promouvoir, réaliser et gérer les activités sociales et culturelles destinées aux personnels de droit privé. La consommation 2022 est de 81 200 € en AE et en CP. La prévision au PAP 2022 était de 116 000 € en AE et en CP.

La subvention prévue au PAP 2022 au bénéfice de l'association sportive de la DILA (ASDILA) afin d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives (gymnastique, yoga, football, tennis de table, courses, randonnée...), prévue pour un montant de 11 000 € en AE et en CP, n'a pas été versée. En effet, l'association ASDILA n'a pas déposé de demande de subvention au titre de l'année 2022.

Enfin, un paiement au profit de l'association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) est constaté pour 2 250 €.

Le total des versements aux associations est de 81 200 € en AE et 83 450 € en CP pour une prévision de 136 750 € en AE et CP en LFI 2022.

Prévention/secours

Prévues à hauteur de 4 400 €, certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) ont été prises en charge pour 5 736 € en AE et 5 912 € en CP.

Autres

La DILA n'a pas contribué au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2022.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec Pôle emploi relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA représentent un montant de 4 505 € en AE et en CP.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 40 157 406	CP ouverts en 2022 * (P1) 39 588 372
AE engagées en 2022 (E2) 37 471 990	CP consommés en 2022 (P2) 35 900 583
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 363 453	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 340 780
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 2 321 962	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 33 559 803

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 3 681 743				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) -1 260				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 3 680 483	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 2 340 780	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 1 339 702
AE engagées en 2022 (E2) 37 471 990	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 33 559 803	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 3 912 187
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 5 251 890
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 3 748 538
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 1 503 352

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Achats et services extérieurs	7 211 342	7 462 294		6 817 527	6 068 325	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations	1 300 000	1 777 933		1 835 000	1 600 495	
Total	8 511 342	9 240 226		8 652 527	7 668 819	

L'action 1 « pilotage, modernisation et activité numérique » du programme 624 est destinée à couvrir l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques liées aux activités de la direction, des services support (administratifs, comptables, financiers, moyens généraux, et ressources humaines) ainsi que les activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

La DILA a consommé 9 240 226 € en AE et 7 668 819 € en CP au titre des dépenses de l'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 pour une prévision inscrite au PAP 2022 à 8 511 342 € en AE et 8 652 527 € en CP. La révision à la hausse de l'engagement juridique relatif à la fourniture d'électricité (1,2 M€ en 2022 soit +0,7 M€ par rapport à 2021) explique cette sur-exécution d'AE au regard de la prévision en LFI 2022.

OPÉRATIONS COURANTES

L'exécution des dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 se chiffre à 7 462 294 € en AE et 6 068 325 € en CP pour une prévision de 7 211 342 € en AE et 6 817 527 € en CP inscrite au PAP. Elle se répartit en six grands postes de dépenses listés ci-après :

1. Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier ont été exécutées à hauteur de 5 588 677 € en AE et 4 495 363 € en CP contre une prévision de 5 455 675 € en AE et 4 991 160 € en CP au PAP 2022. Ces dépenses portent sur les activités suivantes :

- les coûts d'occupation d'un montant de 1 714 376 € en AE et en CP qui permettent de notamment de couvrir les charges associées à l'occupation de locaux au sein du Centre de Gouvernement situés au 20 avenue de

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

Séjour à Paris (1,4 M€) ainsi que les impôts et taxes (taxe sur les bureaux, taxe de balayage...) des locaux du site du 26 rue Desaix (0,3 M€). Ces dépenses ont été initialement chiffrées à 1 909 175 € en AE et en CP, l'écart étant lié à la réduction de la surface occupée par la DILA sur le site de Séjour qui a généré une économie ;

- les frais de gestion du parc immobilier pour 716 209 € en AE et 678 266 € en CP, contre une prévision à 904 500 € en AE et 914 985 € en CP au PAP 2022. Ils portent principalement sur les dépenses de sécurité (gardiennage, vidéosurveillance) et les dépenses de nettoyage des locaux du site de Desaix ;
- les frais postaux qui se chiffrent à 175 496 € en AE et 173 778 € en CP pour une prévision de 202 200 € en AE et en CP ;
- les autres dépenses de fonctionnement courant liées notamment à l'achat de fournitures de bureau, de petits matériels, de produits d'entretien, de consommables ou encore des frais de réception et des déplacements des personnels ont généré une consommation de 266 021 € en AE et 311 189 € en CP contre une prévision de 165 300 € en AE et en CP au PAP 2022. L'exécution élevée porte sur le remboursement à hauteur de 130 k€ des dépenses de documentation dans le cadre de la convention de service entre le centre de documentation des services du Premier ministre et la DILA dont la prévision au PAP était sous-évaluée. En outre, cette activité budgétaire est impactée par des erreurs d'imputation et notamment des dépenses d'énergies du site de Metz et de traitement des déchets ;
- les dépenses d'équipement pour l'acquisition de biens mobiliers, d'équipements divers, de matériels de cuisine et du matériel de signalétique pour répondre aux besoins du site de Desaix exécutés à hauteur de 100 838 € en AE et 123 893 € en CP pour une prévision de 63 000 € en AE et CP inscrite au PAP 2022. L'exécution, supérieure à la prévision, est due à l'achat de mobiliers pour 96 k€ notamment dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail ;
- les dépenses d'entretien courant et entretien lourd dédiés aux travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...) exécutés à hauteur de 649 028 € en AE et 734 448 € en CP contre une prévision de 736 500 € en AE et 746 500 € en CP au PAP 2022 ;
- la consommation d'énergies et fluides à hauteur de 1 967 970 € en AE et 760 670 € en CP contre une prévision de 1 475 000 € en AE et 990 000 € en CP au PAP 2022 dont une exécution de :
 - 1 228 395 € en AE et 403 766 € en CP dédiés au paiement de la fourniture d'électricité ;
 - 294 320 € en AE et 212 304 € en CP pour le paiement des factures de chauffage des bâtiments des sites Desaix et Metz ;
 - 343 408 € en AE et 71 350 € en CP pour payer les factures Climespace (énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments de la DILA en région parisienne) ;
 - 101 847 € en AE et 73 250 € en CP pour couvrir le paiement des factures de fourniture d'eau.

L'engagement de la fourniture d'électricité explique l'écart à la prévision en AE. Le bouclier tarifaire, mis en œuvre par le Gouvernement, a permis de maintenir l'exécution en CP en deçà de la prévision inscrite en LFI.

2. Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines ont été exécutées à hauteur de 1 604 012 € en AE et 1 335 419 € en CP contre une prévision de 1 485 540 € en AE et 1 546 240 € en CP au PAP 2022.

Elles sont constituées :

- des dépenses de formation et gestion des ressources humaines exécutées à hauteur de 785 301 € en AE et 664 200 € en CP pour une prévision en LFI de 778 890 € en AE et 839 590 € en CP. Ces dépenses portent

principalement sur la mise en œuvre de formations métiers et managériales à destination des agents de la DILA ainsi que sur les versements effectués aux organismes d'apprentissage et les gratifications versées aux stagiaires ;

- des dépenses d'action sociale et santé pour 130 150 € en AE et 140 188 € en CP pour une prévision en LFI de 276 650 € en AE et CP. Elles regroupent la subvention versée à la commission de gestion des œuvres sociales (CGOS) destinée aux salariés de droit privé de la DILA, les subventions versées aux associations, le versement au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons de rentrée scolaire, les dépenses de santé, les frais de gestion de Pôle emploi et autres prestations ;
- des prestations de restauration assurées sur les sites de Desaix (MRS) et de Ségur (Élior) qui sont de 688 561 € en AE et 531 032 € en CP pour une programmation initiale de 430 000 € en AE et en CP au PAP 2022. Ces dépenses permettent d'assurer le paiement des prestations fournies par les restaurants administratifs implantés sur le site de Desaix et de Ségur et intègrent la participation aux frais de restauration mentionnée dans la présentation de l'action sociale hors-titre 2 de la partie « emplois et dépense de personnel ».

3. Les dépenses de communication

Les dépenses pour les actions de communication ont été exécutées pour 149 577 € en AE et 154 666 € en CP pour une prévision au PAP de 107 000 € en AE et CP. Ces dépenses comprennent en particulier les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les différents salons et les opérations d'achat d'espace publicitaire...) ainsi que les prestations liées aux colloques et séminaires.

4. Les activités juridiques et expertises

Les dépenses liées aux activités juridiques et expertises s'élèvent à 33 252 € en AE et 27 713 € en CP. Elles étaient estimées à 44 000 € en AE et CP au PAP 2022. Ces dépenses ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages et intérêts, des honoraires d'experts et de conseillers juridiques ou encore les honoraires des huissiers de justice.

5. Les activités générales et audits

Les dépenses d'activités générales et audit, portent essentiellement sur le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin, la mise en place d'audit et diverses prestations (études notamment). Elles ont été exécutées à hauteur de 65 034 € en AE et 23 968 € en CP contre une prévision de 76 000 € en AE et en CP au PAP 2022.

6. Les autres activités de pilotage

Les dépenses liées aux autres activités de pilotage couvrent notamment le paiement des factures d'abonnement de lignes ADSL, de lignes fixes analogiques et les dépenses liées à l'utilisation de la carte achat (BNP Paribas), moyen de paiement à autorisation systématique pour des besoins récurrents à faible enjeu, à destination des agents publics, dans la limite des segments d'achat définis en amont. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 21 742 € en AE et 31 196 € en CP contre une prévision de 90 000 € en AE et 100 000 € en CP au PAP 2022.

Pilotage et ressources humaines

Programme n° 624 | Justification au premier euro

OPÉRATIONS EN CAPITAL

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 portent sur les opérations de restructuration, de transformation et de mise aux normes des bâtiments de la rue Desaix. Ils représentent une dépense de 1 777 933 € en AE et 1 600 495 € en CP contre une prévision de 1 300 000 € en AE et 1 835 000 € en CP au PAP 2022 et se décomposent comme suit :

- Les dépenses relatives aux investissements dans le parc automobile concernent principalement en 2022 l'acquisition d'un véhicule utilitaire. L'exécution est de -901 € en AE et 32 980 € en CP contre une prévision de 30 000 € en AE et CP au PAP 2022. La consommation négative en AE s'explique par le retrait partiel d'un engagement juridique antérieur ;
- Les dépenses relatives aux travaux structurants sur le site Desaix ont été exécutées à hauteur de 1 778 834 € en AE et 1 567 515 € en CP contre une prévision de 1 270 000 € en AE et 1 805 000 € en CP au PAP 2022. Les travaux immobiliers ont été plus importants qu'anticipés en 2022 du fait notamment d'importants travaux, non prévus au PAP, dédiés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

ACTION**02 – Promotion et distribution des publications**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes						
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total						

ACTION**03 – Dépenses de personnel**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Achats et services extérieurs						
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	62 896 140	61 861 068		62 896 140	61 858 191	

ACTION**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Sections / Dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	LFI	Exécution	FdC et AdP	LFI	Exécution	FdC et AdP
Section des opérations courantes	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Achats et services extérieurs	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	
Impôts, taxes et versements assimilés hors titre 2						
Charges éligibles au titre 2						
Subventions, transferts et interventions						
Autres charges de gestion courante						
Charges financières						
Charges exceptionnelles						
Section des opérations en capital						
Amortissements des prêts et avances						
Majoration de l'amortissement de la dette						
Acquisitions d'immobilisations						
Total	32 860 000	28 231 764		32 860 000	28 231 764	

L' action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), prestataire historique de la DILA concernant le secteur de l'imprimerie. La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures qui permettent de couvrir :

- les paies et charges des salariés de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- le financement des plans de départs anticipés ;
- et les versements dus aux caisses de pensions au titre des pensionnés de la SACIJO.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624, sont budgétées en AE = CP.

En 2022, les crédits exécutés en AE et en CP pour les dépenses de l'action 4 sont de 28 231 764 € pour une prévision initiale de 32 860 000 € au PAP 2022. Ils se répartissent de la manière suivante :

- Les salaires et charges associés prévus à hauteur de 18 374 513 € en AE et en CP contre une prévision de 22 750 000 € en AE et en CP au PAP 2022. Cette sous-évolution s'explique principalement par la mise en œuvre des plans de départs qui contribuent à l'attrition progressive de la masse salariale ;
- Le financement du précédent plan de sauvegarde d'emplois, régime exceptionnel de cessation anticipée d'activité des personnels de la SACI (« RÉCAPS »), mis en œuvre en 2007 afin d'accompagner les mutations du secteur de l'impression. Ce financement a été de 104 272 € en AE et en CP contre une prévision de 110 000 € en AE et en CP au PAP 2022 ;
- Les dispositifs de retraite (caisse de pension, caisse de cadres et caisse de prévoyance et de décès de la SACI-JO) à hauteur de 9 752 979 € en AE et en CP contre une prévision de 10 000 000 € en AE et en CP au PAP 2022.